

# opera mundi europe

LIBRARY

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S   C E   N U M E R O

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Vers une internationale du voyage aérien

III - Du Teleregister à l'Univac

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-8)

Mythes et réalités du monde pétrolier (III)

par L.E.J. Brouwer  
Président de Royal Dutch-Shell

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 8-14)

Avant la seconde conférence ministérielle des "Sept".  
L'ordre du jour du Conseil des Six ; Les objectifs  
de la politique économique à moyen terme ; Primes  
pour l'arrachage d'arbres fruitiers ; Adoption du  
Règlement de la pêche ; Nouvelle réglementation  
pour les aides aux Charbonnages.

- EUROFLASH (P. 15-45)

Sommaire analytique, P. 15

Index alphabétique, P. 43

N° 584 - 27 Octobre 1970

ÉDITION ANGLAISE : EUROPEAN INTELLIGENCE LIMITED

0 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

LT  
GV  
JB  
KL  
EK  
BS  
MO

# OPERA MUNDI - EUROPE

## RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

### DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

Tél. : 704.53.20                      Tél. : MUNDI-PARIS

27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i> .....	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i> .....	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> .....	André GIRAUD
<i>Service Informations</i> .....	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i> .....	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i> .....	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16<sup>e</sup>

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1970

## L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Les difficultés qu'ont toujours, peu ou prou, rencontrées les compagnies aériennes pour maîtriser le problème que pose le remplissage optimum des appareils qu'elles mettent en ligne se sont singulièrement accrues depuis quelques années avec la prodigieuse extension connue par le transport aérien. De plus, alors que les choses ne sont déjà pas simples pour les courtes liaisons (voir Lettre n° 483), elles le sont encore moins pour les relations à grandes distances, surtout lorsqu'il s'agit de lignes à forte densité de trafic.

C'est ainsi, par exemple, que sur l'Atlantique Nord, la compagnie Air France assurait en 1948 un total de neuf vols hebdomadaires vers New York, avec escale à Shannon (Irlande), Gander (Terre-Neuve) et - certains jours - Boston (USA). Le Lockheed Constellation dont elle était alors équipée couvrait le trajet en 20 heures environ (17 heures seulement dans le sens New York-Paris en raison des vents favorables), avec une capacité maxima de 87 passagers en classe tourisme : chaque semaine, c'étaient donc, au mieux, 783 places qui étaient offertes à l'aller comme au retour. En 1958, le tableau s'est déjà sensiblement transformé. Avec les appareils plus perfectionnés fournis par Lockheed - Super-Constellation, Super G, Superstarliner - le temps de vol dans le sens Paris-New York est réduit à 18 heures 40, et même 14 heures 10 pour le Superstarliner. Air France est alors en mesure d'offrir une masse de 2.250 places par semaine dans chaque sens.

Mais c'est une révolution, et non plus une simple transformation, qui se produit avec la mise en ligne des appareils à réaction. Le Boeing 707 relie - sans escale, évidemment - Paris à New York en 8 heures 15; en sens inverse, par vents favorables, 7 heures 10 minutes lui suffisent. La capacité maxima de l'appareil est de 146 passagers en classe tourisme. Depuis, on a assisté à l'entrée en service du Boeing 747 qui couvre le parcours en 7 heures 55 et dont la capacité - dans la version utilisée sur l'Atlantique Nord - s'élève à 360 passagers. A elle seule - et les compagnies sont nombreuses sur cette ligne, la plus chargée du monde - Air France offre en 1970 un total de 21 vols hebdomadaires dans chaque sens, représentant environ 5.900 sièges à l'aller comme au retour, c'est-à-dire près de huit fois plus qu'en 1948 et près de trois fois plus qu'en 1958. En d'autres termes, ses services au sol, et notamment les bureaux de réservation, doivent pouvoir traiter une moyenne de 800 à 900 passagers par jour. Autant que naguère en une semaine. Et cela pour une seule ligne, dans un seul sens.

Encore peut-on ajouter que la liaison Paris-New York constitue peut-être le plus simple des exemples. En réalité, la multiplication des lignes à travers le monde et les très nombreuses combinaisons qui s'offrent pour des itinéraires un peu complexes font que le travail de préparation des vols n'a plus aucun rapport avec ce qu'il était en 1958. Le nombre des compagnies aériennes régulières s'est accru considérablement - sans même parler de celui des compagnies charter ni des vols charter des compagnies régulières. L'accélération des fréquences des vols a partout suivi celle des vitesses que la propulsion par réaction rendait possibles. De nouvelles couches de clients ont été atteintes car, dans tous les milieux, le transport aérien, encore considéré avec quelque suspicion il y a 10 ou 15 ans, est désormais entré véritablement dans les moeurs. L'ampleur des déplacements par avion n'a donc fait, elle aussi, que s'accroître.

Si bien qu'en définitive, il apparaît presque artificiel de conserver la même vocable "réservation" pour désigner ce qui constitue aujourd'hui un véritable ensemble d'opérations et ce qui n'était guère, hier, qu'un coup de crayon sur le schéma d'une cabine. Aujourd'hui, pour un passager aérien - et cela quelle que soit sa destination - le nombre des tâches qui incombent aux services au sol (ou à l'agence de voyages qui les sous-traite) est véritablement étonnant. En effet, pour un voyageur qui, tout uniment, réserve son passage, puis paie son billet et embarque, combien d'options prises, puis annulées à la suite d'un changement dans le programme de déplacement de l'intéressé! Combien d'annulations de billets pourtant commandés et payés, parce que le voyageur est tombé malade entre temps, ou qu'un important rendez-vous à l'étranger a été décommandé! Après quoi il ne reste plus au client, comme à la compagnie - qu'à repartir à zéro, toutes les opérations effectuées jusque là ne servant plus à rien. Bien heureux encore pour la seconde si le premier ne change pas d'avis et ne fait pas appel à une autre compagnie. Ou si, tout en restant à la même compagnie, il ne décide pas, puisqu'il se rend à Los Angeles pour affaires, d'en profiter pour effectuer une rapide visite du Japon, quitte à revenir en Europe par la route du Pôle, ou par l'URSS. Toutes décisions qui impliquent une nouvelle programmation, de nouvelles correspondances à trouver, de nouvelles réservations à demander, etc...

Le nombre des passagers aériens est passé de 27 millions en 1949 à 99 millions en 1959, pour atteindre en 1969 le chiffre de 287 millions. Quel est le nombre des opérations, directement liées à la réservation de ces 287 millions de places, qui sont ainsi déclenchées? Le total, incalculable, en est sans aucun doute vertigineux.

Pour sa part, Air France reçoit une moyenne journalière de 10.000 appels téléphoniques à son seul service de réservation de Paris. Ce qui correspond, en gros, à 12.000 réservations, annulations ou modifications d'itinéraires. Encore faut-il préciser que ces appels proviennent uniquement de France, d'Europe occidentale ou de New York, seules zones actuellement rattachées au système d'ordinateurs de la compagnie. A quoi s'ajoutent plus de 15.000 messages quotidiens transmis par la Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques (SITA), par télex ou télétypes, et qui émanent de pays non reliés

par ordinateur. aux bureaux de la compagnie. En sens inverse, celle-ci, toujours pour son service de réservation de Paris, expédie en moyenne 15.000 messages (telex) par jour en réponse à des questions diverses posées, aux quatre coins du monde, par d'autres compagnies aériennes qui sont, comme elle, adhérentes à la coopérative de télécommunications qu'est la SITA. Au total, pour une seule journée, 35.000 messages (arrivées ou départs) à traiter, dont la grande majorité en relation directe avec le problème de la réservation. Ce qui, pour cette seule compagnie, donnerait un total très approximatif de plus de 12 millions de messages de toutes sortes par an.

Il n'est pas sans intérêt de retracer le chemin qu'il a fallu parcourir pour en arriver là. Au lendemain de la guerre, au bureau de réservation d'Air France à Paris, une employée convenablement formée était capable de prendre en charge plusieurs lignes téléphoniques. Casque d'écoute sur la tête, elle était assise devant une série de casiers dont chacun correspondait à un vol donné. Dès qu'on lui demandait une réservation, elle sortait le papier correspondant au vol indiqué. Comme, à l'époque, les DC en service disposaient de 27 places, le papier comportait 27 lignes destinées à recevoir les noms des voyageurs. Si l'avion était complet, l'opératrice le voyait d'un coup d'oeil; s'il restait une place, elle l'affectait au demandeur. C'était simple et vite fait.

Avec l'entrée en ligne du DC 4 et du Viscount qui offraient une quarantaine ou une cinquantaine de places, il fallut, pour chaque vol, un papier plus grand qu'on pliait en deux pour qu'il pût entrer dans le casier. Pour le Constellation ensuite, il fallut des papiers encore plus grands, qu'on pliait en 6. Entre temps, le nombre des employées affectées au service de la réservation avait dû être accru dans de notables proportions, ce qui n'empêchait pourtant pas la fièvre de monter dans le service.

Vers 1953, la compagnie cru remettre les choses définitivement en ordre avec l'installation d'un système fait de deux chafnes sans fin portant des séries de casiers superposés. Chaque employée pouvait immobiliser d'un coup de pédale l'une ou l'autre chafne quand le casier qu'elle visait parvenait devant elle; elle attrapait alors le tableau de réservation et remettait vivement la chafne en route puis au passage suivant, ~~remplaçait~~ replaçait le tableau dans son casier. Très vite pourtant on fut obligé de multiplier les chafnes et de porter de 12 à 80 le nombre des employées, sans d'ailleurs que celles-ci cessent d'être surmenées.

En juin 1963, il fallut se résoudre à adopter un premier système de réservation électronique, le Teleregister. Cependant, cet appareil ne donnait aucun renseignement nominatif et il était donc impossible de savoir si un voyageur demandant tel passage n'avait pas déjà présenté, par souci de sécurité, la même demande par une autre voie. Les erreurs, les doubles emplois n'étaient pas rares de ce fait. En outre, le Teleregister se contentait de refuser toute nouvelle demande lorsque l'avion était complet; mais, jusque là, il était incapable de dire combien de places étaient encore libres. Enfin il n'éliminait pas la servitude des formulaires à remplir, pas plus qu'il ne répondait aux mille

et une questions des voyageurs : à Hong-Kong, faut-il être vacciné contre le choléra ? Faut-il un passeport pour se rendre à Lisbonne ? etc... Le Tele-register, s'il constituait évidemment un sérieux progrès par rapport à l'ancienne méthode des casiers, ne fournissait donc pas encore la véritable solution.

Récemment, Air France a donc fait appel à l'ordinateur pour lui confier la masse croissante des opérations relatives à un ensemble de réservations de plus en plus complexes. Cette machine, qui accomplit un travail nominatif et évite donc les duplications, donne en quelques secondes une solution aux questions les plus difficiles. Elle énumère même les multiples formalités indispensables pour tel ou tel vol. Dès maintenant, elle est reliée par terminaux à la plupart des bureaux français de la compagnie, à ses bureaux dans les principales capitales d'Europe occidentale, et à son bureau de New York - en attendant celui de Los Angeles. De cette manière, le service de réservation de la compagnie peut connaître à chaque instant, avec la plus grande exactitude, le nombre de places réellement disponibles sur tous les vols plusieurs semaines à l'avance. Ainsi est-on maintenant en mesure de réduire dans une très large proportion le pourcentage des places qui, auparavant, restaient souvent inoccupées simplement parce que l'on n'avait pas le moyen de le savoir à temps.

Toutes les grandes compagnies aériennes, soit une trentaine, possèdent à présent un équipement de cette nature. Certaines même l'ont fait bien avant Air France, telle la SAS (Scandinavian Air System) qui s'est dotée dès 1960 d'un ordinateur pour son service de réservations. Le progrès ne s'arrête pas cependant, et à peine a-t-on résolu un problème obsédant qu'un autre apparaît, plus obsédant encore.

---

L'OPINION DE LA SEMAINE

MYTHES ET REALITES DU MONDE PETROLIER (III)

par L. E. J. Brouwer  
Président de Royal Dutch-Shell

L'accentuation actuelle de la présence soviétique au Moyen Orient peut parfaitement s'expliquer, nous l'avons vu, par des raisons de pure politique énergétique (1). La même explication vaut d'ailleurs pour le si vif intérêt porté par le gouvernement soviétique à la signature d'accords pour l'exportation de gaz naturel, et cela à chaque extrémité de son territoire.

C'est ainsi qu'à l'Est, des négociations ont été menées pour des fournitures au Japon à partir de l'île de Sakhaline. A l'Ouest, l'Autriche s'approvisionne déjà à partir de l'URSS; des accords ont été conclus dans le même sens avec l'Allemagne Fédérale et l'Italie, tandis que des négociations avec la France sont en cours. On peut d'ailleurs observer sur ce point que ce ne sont pas les compagnies de distribution gazière - Ruhrgas, ENI, Gaz de France - qui ont poussé ou poussent particulièrement à de tels accords, car les prix consentis par les autorités soviétiques sont tout juste concurrentiels. Tout au plus ces compagnies reconnaissent-elles que l'approvisionnement ainsi offert a l'avantage de couvrir des régions qui, comme l'Autriche, l'Allemagne du Sud ou l'Italie du Nord, se trouvent encore en dehors de la zone économique de production en gaz naturel de l'Europe du Nord.

Mais les offres russes sont assorties de l'achat en contrepartie de biens d'investissements : tubes et équipements industriels nécessaires à l'élargissement du réseau intérieur des conduites à longues distances. Ces contreparties, jumelées avec l'espoir d'une expansion des échanges et d'une amélioration des balances commerciales avec l'Est, inclinent en revanche un certain nombre de gouvernements de l'Ouest à considérer de telles offres avec faveur.

-----  
(1) Voir les deux premières parties de cet article dans nos n<sup>os</sup> 582 et 583.

Il semble, par exemple, que, pour la France, le gaz néerlandais serait plus économique, au moins à court terme. Quoi qu'il en soit, dans le cas de la République Fédérale et de l'Italie, des raisons d'ordre supérieur paraissent bien avoir pesé dans la balance.

Les arguments politiques et stratégiques dont chaque gouvernement doit tenir compte pour fonder ses décisions ne sont évidemment pas de la compétence des entreprises privées. Il n'est pas inutile cependant d'évoquer quelques conséquences pratiques qui, dans des décisions de cette nature, mériteraient peut-être d'être appréciées sous un éclairage plus cru.

La plus importante touche la sécurité des approvisionnements. L'Autriche a déjà connu des difficultés sur ce plan, ce qui au demeurant n'a rien de très étonnant car tout approvisionnement effectué à partir de sources très lointaines - plus de 5.000 kms depuis la Sibérie - implique un risque de défaillances techniques. Il est possible de parer dans une certaine mesure à ce risque grâce à l'onéreuse création par les pays importateurs de centres de stockage souterrain, comme cela est prévu en Autriche, en Bavière et en Italie du Nord. Cependant, une sécurité absolue ne serait assurée que par le raccordement des systèmes de gazoducs de ces pays au réseau d'approvisionnement nord-européen. Ainsi serait disponible en permanence une source de secours. Mais cette garantie supposerait d'importants investissements, d'une rentabilité tout à fait hypothétique; elle supposerait aussi que soient résolues au préalable certaines difficultés techniques, car le gaz russe est de qualité différente du gaz nord-européen et tout mélange de l'un avec l'autre serait source d'ennuis. Il faudrait en outre qu'il existe constamment en Europe du Nord des disponibilités correspondant aux livraisons soviétiques pour pouvoir s'y substituer le cas échéant.

Mais, de son côté, l'Europe est-elle en mesure de garantir à l'aide de ses propres ressources la sécurité des approvisionnements ? En fait, grâce aux investissements qu'elle a consentis, l'Europe occidentale - exception faite pour la Grande-Bretagne - est déjà à la tête de réserves suffisantes pour couvrir pendant 60 à 70 ans la totalité de ses besoins en gaz naturel tels qu'ils se sont manifestés en 1969, c'est-à-dire 140 millions de m<sup>3</sup>/jour environ. Par conséquent, même en l'absence de toute nouvelle découverte et à supposer en outre que la consommation actuelle vienne à tripler, il ne se poserait aucun problème avant 1885 au plus tôt. Compte non tenu des importations - relativement faibles en volume, d'ailleurs - qu'il faut peut-être envisager à moyen terme pour supprimer tout risque de difficultés d'approvisionnement dans certaines régions périphériques de l'Europe occidentale, c'est donc seulement en 1980, et non pas en 1970, que se situerait le moment opportun pour savoir si des importations de gaz naturel à partir de sources extra-européenne s'avèrent ou non nécessaires.

Il est vrai que les conclusions satisfaisantes qui se dégagent présentement du bilan des réserves pourraient être modifiées si, sous la pression des différents gouvernements, de grosses quantités de gaz étranger devaient être absorbées. Il en résulterait en effet une grave détérioration du délicat équilibre



établi entre la production et son écoulement. Sans doute la majeure partie des réserves continuerait-elle dans ce cas à être exploitée. Peut-être même le rythme de cette exploitation s'accélérerait-il, les compagnies s'efforçant de prendre un maximum de bénéfices tant que la possibilité leur en serait laissée. Mais pour ce qui est du lancement à grands frais, et à grands risques, de nouvelles explorations, on peut gager qu'il n'en serait plus question. De quoi il pourrait résulter, paradoxalement, une dépendance accrue des importations pour une matière première dont l'Europe renferme encore des quantités considérables non découvertes. Il est clair que, par contre coup, la sécurité des approvisionnements serait beaucoup moins bien garantie.

Tout ce qui précède confirme que le risque est la condition permanente de l'activité pétrolière : risque physique, commercial et financier - mais surtout risque politique, celui qui est le plus imprévisible et le moins exprimable en chiffres. Cette évidence n'empêche pas un économiste américain réputé pour son esprit progressiste, émule d'Hérodote sans le savoir, d'affirmer "que l'extraordinaire puissance des compagnies pétrolières leur permet de procéder à des investissements avec une certitude de bénéfices et sans risque".

Après quelques 70 années de présence en Indonésie, la Royal Dutch-Shell a été mise, au début des années 60, dans l'impossibilité d'y poursuivre ses opérations. Il lui a ainsi fallu abandonner plusieurs centaines de millions de francs d'investissements récents et renoncer aux bénéfices qui en étaient attendus pendant une période de plusieurs années. Il y a quelque temps, elle s'y est pourtant réimplantée à la suite de la conclusion d'un nouvel accord d'exploration car elle a estimé que l'évolution de la situation locale militait en faveur d'une reprise d'activités. Cela étant, il ne semble guère que l'on puisse parler ici - comme dans bien d'autres cas - d'investissements garantis rentables et sans risques.

Faut-il rappeler la perte par la compagnie de ses investissements à Cuba ? Ou l'augmentation de 50 % des coûts prévus à l'origine pour l'implantation d'une usine chimique en Inde, du seul fait des retards de l'administration locale ? L'affaire du Nigéria est d'une plus grande actualité encore pour témoigner des risques courus par l'industrie pétrolière : depuis plus de 25 ans, la Royal Dutch Shell travaillait à la mise en valeur d'une zone pétrolière dans ce pays, et elle y avait investi d'énormes sommes; au moment même où elle commençait à amortir ce capital, tout son effort se trouve ruiné par l'éclatement de la guerre civile.

Au cours des combats, on a souvent affirmé que le conflit se poursuivait pour la défense de certains intérêts pétroliers. On a fait grief à la Royal Dutch-Shell de ne pas intervenir et de ne même pas tenter de persuader le gouvernement nigérien de mettre fin aux opérations. Mais, outre que la compagnie n'en avait pratiquement pas la possibilité, une telle intervention aurait été parfaitement illégale car elle aurait été en contradiction avec les conventions conclues avec ce gouvernement et avec les obligations de toute entreprise tra-

vaillant sur son territoire. Or l'atout maître de la Royal Dutch-Shell a été, tout au long de son expansion, de toujours tenir ses engagements - sauf en cas de force majeure absolue.

Cette fidélité aux engagements souscrits, elle est gardée dans tous les pays où opère la compagnie. Partout, celle-ci se soumet à la législation en vigueur et aux injonctions de la puissance publique. C'est pourquoi, en règle générale, quels que soient les bouleversements politiques qui se produisent, elle est en mesure de poursuivre ses activités. Suivant strictement sa vocation, elle laisse la politique à ceux dont c'est l'affaire, se contentant de prouver par les faits - et non pas seulement en paroles - qu'elle contribue, à son niveau et selon ses moyens, à l'amélioration des conditions de la vie locale. L'expérience lui a d'ailleurs enseigné que les meilleurs résultats sont obtenus tant pour elle que pour les pays concernés lorsqu'elle fait son métier avec le minimum de contacts avec le personnel politique - ce qui explique que ses préférences aillent aux pays où le régime politique est favorable à l'économie privée.

Aujourd'hui, partout dans le monde, on se rend compte du rôle essentiel que jouent les entreprises internationales dans le développement économique et de la nécessité de supprimer les restrictions à la libre circulation des capitaux, des techniques et hommes qui les empêchent encore d'avoir leur pleine efficacité. Les hommes politiques réclament un monde plus uni; les compagnies multinationales, dans leur propre intérêt, oeuvrent pour cette fin. Le succès dépend de la capacité d'adaptation, de tolérance, de patience et de compréhension réciproque des gouvernements et de ces compagnies dans leurs relations mutuelles.

---

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

AVANT LA SECONDE CONFERENCE MINISTERIELLE DES "SEPT". - Les suppléants des Sept s'étaient réunis la semaine dernière à Bruxelles pour préparer la seconde conférence ministérielle CEE-Grande Bretagne qui s'est tenue le 27 octobre à Luxembourg, après la réunion du Conseil de Ministres des Affaires Etrangères des Six. Leurs efforts ont porté principalement sur les deux points suivants :

- 1°) Fixation annuelle des prix agricoles. La Grande Bretagne n'est pas parvenue à faire adopter son système -l'"annual review"- à la Communauté. Cependant la procédure communautaire fait une assez large place à la consultation des syndicats agricoles, à laquelle Londres tient beaucoup. Par ailleurs il est bien évident que chaque gouvernement pourra, comme il l'entend, consulter ses propres organisations professionnelles agricoles avant les débats du Conseil.

- 2°) Politique commerciale commune. La Communauté souhaite que la Grande Bretagne insère dans les accords commerciaux qu'elle conclura avec des pays tiers durant les négociations d'adhésion, une "clause CEE" prévoyant leur adaptation éventuelle aux progrès de la politique commerciale commune. En fait, il s'agit de simplifier les problèmes pour la Grande Bretagne plutôt que de lui demander une concession. Dans ces conditions, la demande déposée "en contrepartie" par Londres n'a-t-elle pas été acceptée, d'autant qu'il s'agissait encore une fois de créer un mécanisme de consultation "à sept" pour suivre les développements de la politique commerciale. Comme par le passé, fidèles à la position exposée par M. Harmel le 30 juin, mais quelque peu irrités par l'insistance britannique, les Six ont répondu que la Grande-Bretagne serait "informée" des décisions des Six et qu'elle pourrait, si elle le voulait, "signaler les difficultés" que ces accords présenteraient éventuellement pour elle au moment de l'adhésion.

Leurs travaux ont également permis aux suppléants d'éclairer les problèmes qui se posent à la Grande Bretagne pour l'application des Règlements de marché du lait liquide, du porc et des oeufs. Le Royaume-Uni souhaite apparemment que l'on se mette d'accord sur une façon d'"interpréter" le Règlement viande de porc pour qu'il permette d'assurer la stabilité du marché du bacon. La Communauté a priori, n'y est pas opposée mais souhaite avoir des précisions techniques sur ce que comporterait une telle interprétation. Des études plus approfondies sont donc nécessaires et on se demandait à la veille de la Conférence si celle-ci pourrait refermer ce dossier. Pour le lait liquide et les oeufs, il semble que les explications fournies par la Commission aient satisfait la délégation britannique.

Enfin, les suppléants ont traité du problème des territoires et dépendances britanniques. La Communauté les considèrera comme des P.T.O.M. (pays et territoires d'outre mer) dont le statut a été prévu par le Traité de Rome. Toutefois, Gibraltar et surtout Hong Kong - sans parler de la Rhodésie, "colonie en rébellion" - constitueront, de l'avis des Six, des cas particuliers.

La Conférence ministérielle des "Sept" devrait donc, mardi, enregistrer ses premiers "succès". Succès mineurs, dira-t-on. Sans doute. Mais non négligeables sur le plan psychologique. Par ailleurs, l'"annual review" paraissait tout de même une affaire importante pour la délégation britannique. On s'attendait en revanche que la discussion sur la période de transition serait moins positive, car les positions respectives demeurent encore assez éloignées à ce propos. Mais comme il s'agit d'un des points clefs de la négociation, il est normal qu'ici le débat soit plus difficile.

L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES SIX.- Pour leur réunion du 26 octobre à Luxembourg, les Ministres des Affaires Etrangères avaient un rôle passablement chargé : (1) adoption du budget de fonctionnement des Communautés pour 1971; (2) première discussion sur les orientations de la politique régionale ; (3) présentation par Pierre Werner du Plan d'Union économique et monétaire; (4) établissement pour la Commission d'un mandat de négociations avec l'Autriche en vue de la conclusion d'un accord préférentiel transitoire et partiel; (5) présentation par Rolf Dahrendorf, commissaire responsable des relations extérieures, du résultat de ses conversations avec les responsables américains sur les perspectives d'application du Mill's Bill; (6) préparation de la conférence avec les Anglais, notamment en ce qui concerne la période de transition nécessaire aux candidats pour s'adapter aux règles européennes.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME.- Après l'adoption, il y a 15 jours, par le Comité de politique économique à moyen terme des objectifs 1971-75, la Commission a transmis aux Etats membres ses propositions formelles, qui reprennent les conclusions du Comité. Ce projet de 3ème programme de politique économique à moyen terme comprend les objectifs chiffrés, pays par pays, pour les années 1971-75 relatifs à la croissance économique (le PNB) au niveau des prix, à l'équilibre extérieur, et au degré d'emploi de la main d'oeuvre.

Ce document constitue le troisième volet du "Plan Barre" (les deux premiers, déjà adoptés par les Six, étant la concertation des politiques conjoncturelles et le soutien monétaire à court terme). Il devrait être entériné par le Conseil avant la fin de l'année, en même temps que le quatrième et dernier chapitre, le concours financier à moyen terme. La réalisation du "Plan Barre" est considérée comme le point de départ du Plan Werner de réalisation intégrale de l'Union économique et monétaire. Très rapidement, la Commission va mettre ce dernier sous forme de propositions communautaires. Le Conseil aura alors en main tous les éléments de décisions. Ainsi, les mois de novembre et de décembre seront-ils dominés par la préparation et la réalisation d'un pas décisif vers l'unification européenne.

La transformation de la Communauté en Union économique et monétaire, et même la préservation de l'acquis dans le domaine de la libre circulation exigent que les politiques économiques nationales

soient compatibles entre elles. Dans un passé récent, on a en effet bien vu à quelles fâcheuses conséquences conduisaient des divergences dans ces politiques. Dans l'introduction de son document, la Commission dresse la liste des objectifs généraux ressentis comme prioritaires dans tous les Etats membres : (1) meilleure satisfaction des besoins collectifs (éducation, santé, logement), ce qui exige que la consommation privée progresse un peu moins vite que le PNB; (2) intensification de la lutte contre les effets nocifs de la croissance sur l'environnement, qui devrait être prise en charge par ceux qui en sont à l'origine (en tenant compte toutefois des nécessités de la concurrence internationale); (3) plus grande égalité des chances de départ entre individus ; (4) plus grande justice dans la répartition des revenus et des patrimoines; (5) adaptation de la protection sociale aux exigences du monde moderne.

Soulignant que ce programme constitue un premier effort de la Communauté pour traduire en termes concrets les conditions d'un développement économique mieux équilibré, la Commission propose alors les objectifs suivants pour la période 1971-75.

1°) Croissance économique : Le PNB (à prix constants) devrait progresser : en République Fédérale de 4,3 à 4,8 % ; en France de 5,4 à 5,9 % ; en Italie de 5,7 à 6,2 % ; aux Pays-Bas de 4,5 à 5 %; en Belgique de 4,3 à 4,8 %; au Luxembourg de 3 à 3,5 %. Au total, la progression moyenne annuelle du Produit Brut de la Communauté serait comprise entre 5 et 5,5 %.

2°) Degré de réalisation du plein emploi : Les taux de chômage indiqués par la Commission (en pourcentage de la population active) ne sont évidemment ni des seuils, ni des objectifs, mais ils correspondent en fait au niveau d'emploi atteint dans une économie qui fonctionnerait à un rythme satisfaisant ; ils doivent en fait constituer pour la Communauté une incitation majeure pour intensifier la réalisation de sa politique des structures. Ces taux sont les suivants : Allemagne : 0,8 %, France 1,5 %, Italie 3 %, Pays Bas 1,3 %, Belgique 1,7 %, Luxembourg négligeable.

3°) Evolution du niveau général des prix : Les fourchettes proposées par la Commission sont les suivantes : Allemagne 2/2,5 % ; France : 2,5 / 3 % ; Pays-Bas 2,8 / 3,3 % ; Belgique 2,8 / 3,3 % ; Italie, 2,5 / 3 % ; Luxembourg 2,3 / 2,8 %, soit pour la Communauté 2,5 à 3 %. Si l'on rapproche ces propositions des chiffres que les Etats membres avaient eux mêmes établis pour la période 1971-75, soit, notamment 3 % pour la France et 2,2 % pour l'Allemagne, on observe que le chiffre français est le maximum toléré au niveau européen, tandis que l'Allemagne pourrait laisser "filer" sa courbe de prix.

La Commission souligne d'ailleurs que l'évolution des prix entre la France et l'Allemagne sera d'une importance capitale pour la Communauté. De fait, tout au long de son document, la Commission insiste sur les dangers inflationnistes. La fourchette de 2,5 à 3 % retenue pour la Communauté dans son ensemble est légèrement inférieure aux prévisions de hausse de prix sur le plan international, ce qui doit traduire la volonté des Six de maintenir une "Communauté de croissance et de stabilité".

4°) Réalisation de l'équilibre des échanges extérieurs : la notion retenue par la Commission est le solde extérieur courant, c'est à-dire le solde des transactions sur biens, services et revenus des facteurs de production. Exprimé en pourcentage du PNB, cet équilibre devrait s'établir aux environs de 1,7 en Allemagne, 1 en France, 0,5 en Italie, 1 aux Pays-Bas, 0,5 en Belgique, 0 au Luxembourg.

Par ailleurs, la Commission souligne que "pour réduire les risques qui pèsent sur le chemin de l'Union économique et monétaire et pour améliorer la performance des économies de la Communauté, les politiques économiques, éclairées par les orientations à moyen terme compatibles entre elles, doivent s'insérer dans une stratégie d'ensemble concertée reposant sur deux volets complémentaires : régulation de la demande globale et orientation des politiques structurelles".

- a) Régulation de la demande. Pour que soient coordonnées les politiques en la matière, la Commission réclame (ce que l'on retrouve aussi dans le plan Werner) l'amélioration et le rapprochement des instruments de la politique économique (politique monétaire et du crédit, politique des finances publiques) et la préparation concertée des décisions. Les consultations et les décisions à prendre au niveau communautaire devront recourir au dispositif suivant : établissement de budgets économiques annuels compatibles; mise en oeuvre d'un système d'alerte lié aux objectifs compatibles; définition de marges de fluctuation conjoncturelle admissibles; examen de la réalisation et révision périodique des objectifs à moyen terme; synchronisation des procédures nationales de programmation.

- b) Orientation des politiques structurelles. La tâche primordiale devrait être la création d'un grand marché unifié en évitant le renforcement des disparités entre régions. Il s'agit de choisir des orientations relatives à certains types d'actions structurelles dont l'importance paraît majeure pour favoriser le développement économique et social de la Communauté. Elles visent les objectifs suivants : unité du marché intérieur (libre circulation et adaptation des entreprises) ; promotion d'activités nouvelles en s'attachant à l'aspect régional des activités communautaires et à l'adaptation des hommes aux exigences des emplois nouveaux ; meilleure utilisation des instruments financiers de la Communauté.

La Commission suggère encore des actions dans le cadre de la politique commerciale commune (exportations et importations). Elle met enfin l'accent sur la nécessité d'instaurer avec les partenaires sociaux un dialogue plus large et plus systématique. Dans son introduction, elle déclare d'ailleurs : "Par le présent programme", la Communauté et les Etats membres expriment leur volonté d'adopter, avec l'appui de l'opinion publique et des partenaires sociaux, une stratégie d'ensemble".

PRIMES POUR L'ARRACHAGE D'ARBRES FRUITIERS.- La Commission a proposé au Conseil de porter de \$ 500 à 800 par hectare la prime à l'arrachage de pommiers, poiriers et pêchers. Elle souhaite éga-

lement que cette prime, pour être encore plus incitative, puisse être payée en une fois au lieu de deux. Elle estime que la prime actuelle est insuffisante pour couvrir les frais de l'arrachage (le Règlement de 1969 n'a pas eu les effets escomptés).

La Commission rejoint ainsi une des demandes déposées il y a un mois à Bruxelles par Jacques Duhamel pour lutter contre la surproduction structurelle des pommes, poires et pêches.

ADOPTION DU REGLEMENT DE LA PECHE.- Le Conseil de l'Agriculture a adopté le Règlement de base organisant le marché commun des produits de la pêche. Différents textes d'application sont encore nécessaires au fonctionnement pratique de cette réglementation, qui entrera en vigueur le 1er février 1971. Ainsi les Six ont-ils réglementé le dernier "grand secteur" de leur agriculture. L'oeuvre entreprise en 1962 est quasiment achevée, les productions devant encore faire l'objet de dispositions communautaires n'ayant qu'une importance économique marginale.

Sans entrer dans les détails d'un texte remarquable par sa complexité (poissons frais, congelés, crustacées et autres mollusques, conserves), on peut noter qu'il prévoit notamment : (1) la libre circulation des produits, ce qui comporte par exemple le droit pour n'importe quel bateau d'un Etat membre de décharger ses prises dans un port de la CEE; (2) un système de soutien des cours comparable à celui des fruits et légumes (prix d'orientation et prix de retrait), où les organisations de producteurs ont de très larges responsabilités; le FEOGA financera des interventions représentant environ \$ 8 millions par an ; (3) un régime de protection vis-à-vis des pays tiers, à base de droits de douane et de prix de référence permettant éventuellement d'arrêter les importations ou, dans certains cas, d'appliquer des taxes compensatoires; (4) le libre accès aux eaux de pêche nationales (territoriales et "réservées"), sous réserve, pour les régions où la population dépend essentiellement de la pêche, d'exceptions octroyées par le Conseil; (5) des aides à la modernisation des flottes (cette disposition n'étant toutefois qu'à l'état de projet).

Le Conseil a par ailleurs reconduit le prix de l'huile d'olive pour la prochaine campagne et augmenté le prix de base de la viande de porc en améliorant le système de soutien des cours dans ce dernier secteur. Le prix de base de la viande de porc augmentera de 1 % à partir du 1er novembre et le prix d'intervention passera de 90 à 92 % du prix de base.

Les Six enfin ont eu un long échange de vues sur différents problèmes se posant sur le marché du vin, notamment en ce qui concerne les relations avec les pays tiers (Grèce et Maghreb).

NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LES AIDES AUX CHARBONNAGES.-

La Commission vient d'arrêter le texte d'une nouvelle réglementation destinée à se substituer, à partir du premier janvier 1971, à la décision N° 3/65 de l'ancienne Haute Autorité en matière d'aides publiques aux charbonnages. Ce texte prévoit, comme le précédent, des aides destinées à financer les prestations sociales afin de corriger le déséquilibre causé aux organisations de Sécurité Sociale des mineurs par la diminution constante du nombre des cotisants, alors que le nombre des bénéficiaires continue à augmenter. D'autres aides concernent les opérations de rationalisation positive et négative (fermetures totales ou partielles de sièges d'extraction). Cependant, alors que les aides à caractères social ne sont pas soumises à autorisation préalable (il suffit qu'elles répondent à un certain nombre de conditions définies par la Commission, qui contrôle leur utilisation), les aides destinées à la rationalisation le sont : la Commission se prononce après consultation du Conseil.

Une nouvelle catégorie d'aides est destinée à faciliter le financement de la constitution et du maintien de stocks exceptionnels de charbon aux mines, devant accroître l'élasticité de l'offre en charbon communautaire et la meilleure adaptation de cette offre aux fluctuations conjoncturelles de la demande. Une dernière catégorie d'aides consiste à permettre l'adaptation de l'extraction charbonnière au niveau dicté par les conditions du marché, chaque fois que cette adaptation est susceptible de provoquer des troubles graves dans la vie économique et sociale d'une région où n'existent pas encore des possibilités de réemploi suffisantes, ou d'empêcher le maintien de la production justifiée par les incertitudes concernant l'approvisionnement énergétique de la Communauté.

Comme la décision 3/65, la nouvelle décision devra être approuvée selon la procédure prévue par l'art. 95 du Traité de Paris, qui règle les "cas non prévus" et qui requiert la consultation préalable du Comité consultatif de la CECA et l'avis conforme du Conseil statuant à l'unanimité.

-----



## E U R O F L A S H

- P. 19 - AUTOMOBILE - Belgique: Création d'ANTWERPSE FIAT AUTOMOBIELEN. Grande-Bretagne: Constitution définitive de la filiale de PEUGEOT. Indonésie: Association germano-indonésienne dans PT GERMAN MOTOR MANUFACTURING. Maroc: Association PEUGEOT/SOMAR. Thaïlande: Projets industriels d'ALFA ROMEO.
- P. 20 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: KEMLEY COOPMAN HOLDINGS est filiale de TOWN & CITY PROPERTIES; HOPPENBROUWERS BOUWONTWIKKELING ouvre une succursale à Anvers; WINSTON MUSS PROPERTIES ferme sa filiale de Bruxelles. France: VALERIAN S. RYBAR s'installe à Paris; ETRIMO DAUPHINE est à capital belge. Pays-Bas: GREAT LAKES DREDGE s'installe à Amsterdam. USA: Association franco-américaine dans LONE STAR LAFARGE.
- P. 21 - CHIMIE - Allemagne: Association germano-américaine dans DERUSTIT BRADFORD PARK. Belgique: Création de WHEELABRATOR ALLEVARD METAL CLEANING; GELSON INDUSTRIES ouvre une succursale à Bruxelles; I.C.C. EUROPE est à capital suisse. Indonésie: Projets industriels d'AKZO. Espagne: SCHERING prend 49,5 % dans sa licenciée de Madrid. Japon: Les accords CASTAIGNE/NIKKEN CHEMICALS. Pologne: Accord AGFA-GEVAERT/POLIMEX. Yougoslavie: Accords PECHINEY-SAINT-GOBAIN/NAUMOVSKI-BOCE et WELLA/ILIRIJA.
- P. 22 - COMMERCE - Belgique: M. F. D. (EXPORTS) ouvre une succursale à Bruxelles. Japon: Accord GALERIES LAFAYETTE/METTETSU.
- P. 23 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: SPENCER STUART & ASSOCIATES développe sa filiale de Francfort. Belgique: J. F. N. ASSOCIATES s'installe à St-Josse-ten-Noode; SEREX est d'origine française. Turquie: Association germano-turque dans TÜSTAS SINAI TESISLER.
- P. 24 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: Accord AMERICAN AVIATION/SPORTAVIA PÜTZER; THYSSEN négocie son entrée dans MESSERSCHMITT-BOLKOW-BLOHM.
- P. 24 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: PHILIPS prend 50 % dans BAUKNECHT HAUSGERÄTE et est à l'origine de M. GERHARD GERÄTEBAU. Espagne: Association germano-espagnole dans TACKE-OLALDE. France: RYAN INSTRUMENTS ouvre une succursale à Cavaillon. Indonésie: Projets industriels de NKF GROEP. USA: Association franco-américaine dans CARBON FERRAZ; Les accords MERLIN-GERIN/HIGH VOLTAGE POWER.
- P. 26 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ADDRESSOGRAPH-MULTIGRAPH développe sa filiale de Spredlingen. Belgique: ALFREDEN ENGINEERING est à capital suédois, et FACOM BELGIQUE à capital français. Espagne: BUHRMANN-TETTENRODE prend 50 % dans MAQUINARIA ARTES GRAFICAS HART-

MANN. France: ETS HENRI PEIGNEN passe sous contrôle suisse indirect; Rapprochement RENAULT INTERNATIONAL EQUIPEMENT & TECHNIQUES/SPIERTZ/ALCATEL. Italie: MONTANWERKE WALTER prend le contrôle d'UTENSILERA SPEZIALE ALTA PRECISIONE; Création d'EATON LIVIA EST. Suisse: H. STRUNCK & C° ouvre une succursale à Wabern/Berne. Union Sudafricaine: PLASTIC TECHNICAL SALES est filiale de DEMAG. USA: Création de LINDE HYDRAULICS. Belgique: MECANIQUE DE TOURNAI est filiale de POCLAIN.

- P. 29 - EDITION - France: Prise de participation croisée SODIS/DARGAUD.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES s'installe à Francfort. France: EMTRONICS est filiale d'ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIES. Grande-Bretagne: WENZEL ELEKTRONIK est à capital allemand. Italie: BOOTHE COMPUTER développe sa filiale de Rome.
- P. 30 - ENGINEERING - Belgique: BADGER ferme sa filiale de Bruxelles. France: Les accords CENTRALE D'ETUDES INDUSTRIELLES/J.F. PRITCHARD & C°.
- P. 30 - FINANCE - Allemagne: CREDIT LYONNAIS prend 4 % dans ALLGEMEINE DEUTSCHE INVESTMENT; SOC. DE DESARROLLO ECONOMICO ouvre un bureau à Düsseldorf; Les accords HILL SAMUEL & C°/ALBINGIA VERSICHERUNGS; Remaniements de commandite chez C.G. TRINKAUS et NEUVIANS, REUSCHEL & C°; FIDES-UNION FIDUCIAIRE ouvre une succursale à Düsseldorf. Belgique: BANCO DE SANTANDER ouvre une représentation à Bruxelles. France: HOLDING DE FINANCEMENT & DE CREDIT ferme sa filiale EUROCREDIT FRANCE. Grande-Bretagne: Les projets de BANCA NAZIONALE DEL LAVORO et de BANCA COMMERCIALE ITALIANA. Iran: BERLINER BANK, BAYERISCHE VEREINSBANK et VEREINSBANK IN HAMBURG ouvrent un bureau commun à Téhéran. Italie: INTERTRUST ADVISORY ouvre un bureau à Milan. Luxembourg: INTERLIMO INVESTMENT HOLDING est à capital suédois, MILTONIA HOLDING à capital suisse et CERNOL CHEMICALS INTERNATIONAL à capital britannique; Association franco-anglo-luxembourgeoise dans 117 GROUP FUND; Association franco-suisse dans INVESTMENT CORP. SA; CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE & DE LORRAINE préside à la création de FONCIM et d'EDEN; Constitution de FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS PRIVES. Singapour: DEUTSCHE-ASIATISCHE BANK ouvre une succursale. Union Sudafricaine: Accord SCHRÖDER, MÜNCHMEYER, HENGST & C°/WESTERN ISSUING HOUSE.
- P. 34 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Prochaine création de NESTLE UNTERNEHMUNGEN DEUTSCHLAND; Les accords GENERAL FOODS FRANCE et HOBERGER INTER-CANDY/CONFISERIE INTERNATIONALE. France: BUTONI devient actionnaire de CONSERVES DES FLANDRES; Concentration au profit de GRANDS MOULINS DE PARIS. Grande-Bretagne: Les accords CIDRERIE ROBERT GAVREL/MATTHEW CLARK & SONS. Japon: Accord CUSENIER/THE NIKKA WHISKY DISTILLING. Pays-Bas: PASCUAL HOLLAND est à capital espagnol.

- P. 35 - METALLURGIE - Allemagne : Concentration au profit de STOREBEST; Une licence LIQUIMETRICS pour FRIEDRICH PREIL; Les accords A.O. SMITH et FERROLI INDUSTRIA RISCALDAMENTO/ROHLEDER KESSEL & APPARATEBAU. France: Association franco-américaine dans CETEC-DRESSLER; MAXON PREMIX BURNER s'installe à Paris. Ghana : Association germano-ghanéenne dans KABELMETAL GHANA. Luxembourg: LUX CATALYSTS est filiale de CONTINENTAL ORE. Pays - Bas : ALLEGHENY-LONGDOZ s'installe à Amsterdam, comme ATLAS SERVICE. Union Sudafricaine: BLOHM & VOSS s'installe à Johannesburg et passe sous le contrôle de THYSSEN.
- P. 37 - PETROLE - Allemagne: ERNST RÜCKWARTH prend le contrôle de BIERMANN & C°. Iran: Concessions pour DEMINEX. Pays-Bas: Association anglo-américano-belge dans ROTTERDAM-ANTWERPEN PIJPLEIDING (NEDERLAND).
- P. 38 - PUBLICITE - Brésil: WERBEAGENTUR GÜNTER BLÄSE s'installe à Sao Paulo. France: HOTSHOP STUDIO est filiale de LONSDALE; IDEFI est d'origine luxembourgeoise. Thaïlande: Accord DIE GILDE WERBEAGENTUR/IMAGE ADVERTISING.
- P. 39 - TABAC - Allemagne: Concentration au profit de RINN & CLOOS.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: Association germano-yougoslave dans CENTERRA; GEP-PERT & C° prend le contrôle de WILH. TER GLANE; Création de la communauté DECO & ART. France: JUMO-FRANCE sera à capital allemand. Grande-Bretagne: RODIER s'installe à Londres.
- P. 40 - TRANSPORTS - Allemagne: EASTERN AIRLINES ferme sa succursale de Francfort. Belgique: Association germano-belge dans WASTE DISPOSAL SYSTEMS. France: Rapprochement CHARGEURS REUNIS/DELMAS-VIELJEUX.
- P. 41 - VERRE - France: Création de PITTSBURGH CORNING FRANCE. Turquie: Les intérêts de GLAVERBEL dans ANADOLU CAM SANAYII.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: MANPOWER développe sa filiale de Francfort. France: H.T.I. FRANCE (mobilier, articles ménagers) est à capital néerlandais.
-

**AUTOMOBILE**

(584/19) Membre en Belgique du groupe de Turin FIAT SpA (cf. n° 583 p.27) - à travers la compagnie de portefeuille de Lugano INTERNAZIONALE HOLDING FIAT SA - la compagnie FIAT BELGIO SA (Waterloo) s'est elle-même donnée une filiale à Anvers, ANTWERPSE FIAT AUTOMOBIELEN N.V. (capital de FB. 10 millions), que préside M. Auguste Pauwels.

Le groupe italien, qui avait fermé en 1966 l'usine d'assemblage de sa filiale S.A.M.A.F. -MONTAGE DES AUTOMOBILES FIAT SA - transformée depuis en FIAT BELGIO - disposait déjà d'une filiale à Anvers, FIAT N.V., et d'une autre à St-Gilles-Bruxelles, L'AUTO-LOCOMATION SA.

(584/19) Décidée récemment (cf. n° 575 p.13), la création à Londres de la société PEUGEOT AUTOMOBILE UNITED KINGDOM LTD (capital de £ 50.000) en tant que filiale du groupe de Paris PEUGEOT SA (cf. n° 582 p.21) est devenue effective. Opérationnelle début 1971, la nouvelle affaire coordonnera les activités des concessionnaires locaux de sa fondatrice, et en accroîtra le nombre grâce à la désignation de nouveaux agents dans différentes régions du pays.

(584/19) Les liens unissant les constructeurs français REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA (cf. n° 575 p.14) et PEUGEOT SA (cf. supra) vont être renforcés par une association entre le second et la filiale au Maroc du premier, STE MAROCAINE DES AUTOMOBILES RENAULT-SOMAR SA, pour la construction dans la région de Casablanca d'une usine commune d'assemblage.

La SOMAR a par ailleurs conclu avec le gouvernement marocain un accord prévoyant l'érection d'une autre usine devant employer quelque 500 personnes au montage de véhicules "Renault" et "Saviem" (production prévue de 12.500 unités par an).

(584/19) Donnant suite à un de leurs projets (cf. n 564 p.17), les groupes de Wolfsburg VOLKSWAGENWERK AG (cf. n 582 p.20) et de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER-BENZ AG (cf. n 578 p.26) ont conclu avec l'entreprise indonésienne INDOPHING une association pour l'implantation à Djakarta d'une usine commune de montage de leurs véhicules utilitaires. Cet accord s'est matérialisé par la création de la société PT GERMAN MOTOR MANUFACTURING C° (capital de \$ 1,5 million), dont les trois partenaires se partagent le contrôle à parité.

Les deux groupes sont déjà liés par plusieurs associations, notamment dans l'entreprise DEUTSCHE AUTOMOBIL GmbH (Esslingen-Nettingen et Hanovre) qu'ils contrôlent à parité.

(584/19) Membre du groupe public de Rome I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. n° 581 p.20), le constructeur ALFA ROMEO SpA (Milan) prépare l'implantation en Thaïlande, à la périphérie de Bangkok, d'une usine d'assemblage devant être opérationnelle courant 1971.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(584/20) L'entreprise américaine de travaux portuaires (digues, brise-lames, écluses, barrages, ponts, tunnels, travaux sous-marins, etc...) GREAT LAKES DREDGE & DOCK C° (Chicago/Ill.) s'est donnée une filiale de représentation à Amsterdam, GREAT LAKES NEDERLAND N.V.

(584/20) Animé par M. B.D. East, le groupe immobilier de Londres TOWN & CITY PROPERTIES LTD (cf. n° 579 p.18) a renforcé ses intérêts chez les Six en créant à Bruxelles la société de gestion et exploitation d'immeubles KEMLEY COOPMAN HOLDINGS SA (capital de FB. 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Richard A. Coopman, R. Holston, R. Thirlby et A.G. James.

Au Benelux, la fondatrice était déjà présente avec trois filiales à Amsterdam, TOWN & CITY NEDERLAND N.V., KEMLEY COOPMAN MIJ. N.V. et MIJ. VOOR STADSONTWIKKELING & CITYPLANNING-STADCIPLAN N.V. (à travers la précédente).

(584/20) L'entreprise de génie civil de Bruxelles ETRIMO-STE D'ETUDES & DE REALISATIONS IMMOBILIERES SA (cf. n° 425 p.13) a installé en France la société de promotion immobilière et de gestion ETRIMO DAUPHINE SA (Grenoble) au capital de F. 100.000, que dirige M. Hubert Krupp.

Elle était déjà présente dans le pays avec une filiale à Antibes/Alpes Mmes, ETRIMO FRANCE SA (capital de F. 100.000), récemment transformée en ETRIMO-COTE D'AZUR SA et dirigée par M. Emmanuel Fabre.

(584/20) Les groupes cimentiers français CEMENTS LAFARGE SA (cf. n° 576 p.23) et américain LONE STAR CEMENT CORP. (Greenwich/Con.) ont conclu un accord de collaboration technique dans le domaine des ciments alumineux. Le cadre en sera une filiale commune aux Etats-Unis, LONE STAR LAFARGE C°, où sera également intéressée la filiale à Londres du partenaire français, LAFARGE ORGANISATION LTD.

(584/20) La firme d'architecture et décoration VALERIAN S. RYBAR C° de New York s'est donnée une nouvelle filiale à Paris, VALERIAN S. RYBAR INTERNATIONAL Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jean-François Daigre.

La fondatrice avait pris pied en France en 1967 avec la création de la société VALERIAN S. RYBAR (FRANCE) Sarl, tout dernièrement dissoute par anticipation.

(584/20) Animé à New York par MM. Normann K. Winston, Lee Stanfield et David Muss, le groupe de promotion immobilière WINSTON MUSS PROPERTIES CORP. (cf. n° 335 p.22) a mis fin aux activités de sa filiale d'Uccle-Bruxelles WOLUWE PROPERTIES SA, dont M. Pierre Pirenne a été nommé liquidateur.

(584/21) Membre du groupe néerlandais de génie civil N.V. EXPLOITATIEMIJ. P. HOPPENBROUWERS & ZONEN N.V. de Bergen-op-Zoom (cf. n° 489 p.19), la compagnie HOPPENBROUWERS BOUWONTWIKKELING N.V. de Bergen-op-Zoom (capital de Fl. 250.000) a ouvert à Borsbeck/Anvers une succursale que dirige M. Jos Huynen.

Le groupe était déjà présent en Belgique depuis novembre 1968 pour avoir installé à Anvers la société HOPPENBROUWERS ALGEMENE BOUWWERKEN N.V., dont il partage le contrôle avec ses filiales HOPPENBROUWERS AANNEMERSBEDRIJF N.V. et HOFABEL N.V. (toutes deux de Bergen-op-Zoom).

CHIMIE

(584/21) La compagnie française du traitement de surfaces de métal, bois ou autres matériaux STE POUR LA FABRICATION DE GRENAILLES ABRASIVES WHEELABRATOR-ALLEVARD SA (Alleverd/Isère) s'est donné une filiale (60 %) en Belgique, WHEELABRATOR ALLEVARD METAL CLEANING CORP.-WAMCO SA (Floreffe) au capital de FB. 2 millions, que préside M. Bernard Detanger. Elle y a pour associés avec 18,5 % et 10 % respectivement les compagnies de Luxembourg CIE DES PRODUITS INDUSTRIELS-COPRODI et de Schaffhouse/Suisse GEORGES FISCHER AG.

La fondatrice est filiale paritaire des compagnies HAUTS FOURNEAUX & FORGES D'ALLEVARD SA (Paris) - elle-même contrôlée pour 53,7 % par le groupe MARINE FIRMINY SA et affiliée pour 30,2 % au groupe UGINE KUHLMANN SA (cf. n° 469 p.24) - et WHEELABRATOR INC. (Mishawaka/Ind.), membre du groupe BELL INTERCONTINENTAL CORP. (New York).

(584/21) Une association entre les compagnies DEUTSCHE DERUSTIT GmbH d'Offenbach et BRADFORD PARK CORP. d'Elnora/N.Y. a donné naissance auprès de la première à la firme DERUSTIT BRADFORD PARK GmbH, dont l'objet est la production et la vente de produits anti-rouille non corrosifs.

Propriété des hommes d'affaires allemands Harry von Rosenberg (Neu-Isenburg) et Georg Binzer (Francfort) pour 37,5 % chacun et français A. Servin (Paris) pour 25 %, le partenaire allemand est spécialisé dans les produits de nettoyage des métaux et articles d'entretien de carrosserie automobile. Il dispose d'une filiale de leasing d'appareils de nettoyage de métaux, DERUSTIT LEASING GmbH (Offenbach).

(584/21) Animée par M. John Farber (New York) et spécialisée depuis 1961 dans l'import-export de produits chimiques, minéraux et métaux, la société suisse I.C.C. HANDELS AG de Zug (cf. n° 520 p.20) s'est donnée une filiale à Bruxelles, I.C.C. EUROPE SA (capital de FB. 0,5 million), présidée par M. John Farber.

La fondatrice est présente à Hambourg, I.C.C. HANDELS GmbH, Milan, I.C.C. ITALIA Srl, et Londres, I.C.C. (U.K.) CHEMICALS LTD.

(584/22) Membre du groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 580 p.46), la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 577 p.22) a concédé au combinat yougoslave NAUM NAUMOVSKI-BOCE (Skoplje) une licence de polychlorure de vinyle (PVC). L'accord conclu à cet effet prévoit également le développement entre les partenaires d'une étroite collaboration technique et commerciale et la prise éventuelle par le premier d'une participation de 10 % dans le second.

(584/22) Le groupe photochimique germano-belge AGFA-GEVAERT AG de Leverkusen (cf. n° 582 p.29) a conclu avec l'organisme d'import-export POLIMEX de Varsovie (cf. n° 481 p.20) un accord pour l'érection à Grozow d'une usine de bandes magnétiques et cassettes sous ses licences.

(584/22) Les groupes chimico-pharmaceutiques français CASTAIGNE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 569 p.38) et japonais NIKKEN CHEMICALS C° LTD (Tokyo) ont conclu un accord prévoyant la coordination de leurs programmes de recherche, notamment dans le domaine des antibiotiques.

(584/22) La firme de transformation plastique GELSON INDUSTRIES (U.K.) LTD de Londres a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Edward Samuel Gelbard.

(584/22) Le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 583 p.39) prépare l'installation d'une usine pharmaceutique représentant un investissement de Fl. 3,6 millions dans la région occidentale de l'île de Java.

(584/22) L'entreprise allemande de produits de beauté et cosmétiques WELLA AG de Darmstadt (cf. n° 583 p.38) a accordé à la firme chimique yougoslave ILIRIJA (Ljubljana) la licence de fabrication et les droits de distribution de ses produits capillaires "Wellaform".

(584/22) Le groupe chimico-pharmaceutique SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. n° 577 p.41) a pris à Madrid un intérêt de 49,5 % dans sa licenciée (ancienne filiale, confisquée après la guerre) PRODUCTOS QUIMICOS SCHERING SA. Transformée en SCHERING ESPANA SA (capital de Ptas 87,5 millions), celle-ci est affiliée pour 49,5 % également à un consortium formé du BANCO URQUIJO SA de Madrid (cf. n° 578 p.31), du BANCO HISPANO-AMERICANO SA de Madrid (cf. n° 540 p.15) et du BANCO HERRERO (Oviedo).

COMMERCE

(584/23) L'entreprise britannique d'import-export M. F. D. (EXPORTS) LTD (Wrexham/Denbighs.) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige Mme Betty Langford.

(584/23) Les compagnies de grands magasins SA DES GALERIES LAFAYETTE de Paris (cf. n° 578 p.22) et MEITETSU LTD de Tokyo ont conclu un accord de fourniture réciproque prévoyant également la mise à la disposition de la première d'un stand dans le grand magasin que la seconde se propose d'ouvrir prochainement à Tokyo.

CONSEIL ET ORGANISATION

(584/23) La firme de conseil en gestion et agencement de bureaux, ateliers et usines J. F. N. ASSOCIATES INC. de New York s'est donnée une filiale en Belgique, J. F. N. EUROPE SA (St-Josse-ten-Noode) au capital de FB. 1 million, avec M. Vladimir Vojvodic pour administrateur délégué.

(584/23) Les entreprises de mécanique et engineering DIAG-DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH de Berlin (cf. n° 580 p.29) et FRIEDRICH UHDE GmbH de Dortmund (cf. n° 484 p.24) ont participé pour 20 % et 15 % respectivement, en association pour le solde avec la compagnie KARABÜK A/S (Ankara et Istanbul), à la création en Turquie (Ankara) de la société TÛSTAS SINAI TESISLER A/S (capital de £ T. 5 millions), appelée à fournir son assistance technique, commerciale et financière aux investisseurs étrangers.

(584/23) Le groupe américain de conseil en organisation SPENCER STUART & ASSOCIATES INC. (cf. n° 555 p.19) a élargi ses intérêts en République Fédérale en dotant sa filiale de Francfort SPENCER STUART & ASSOCIATES GmbH d'une succursale à Düsseldorf, placée sous la direction de M. Edwin B. Sollis.

En Europe, le groupe possède, à travers la compagnie de portefeuille ESA-RESS INTERNATIONAL GROUP INC. (Chicago), des filiales sous son nom à Paris, Ixelles-Bruxelles, Zurich, Madrid et Londres.

(584/23) Des intérêts français portés par M. François de Brie (Paris) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de conseil technique, comptable, administratif et commercial SEREX SA (capital de FB. 0,5 million).



CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(584/24) Il est dans les intentions du groupe sidérurgique AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 581 p.21) d'entrer pour 10 % environ dans la compagnie aéronautique MESSERSCHMITT-BÖLKOW-BLOHM GmbH de Munich-Ottobrunn (cf. n° 583 p.23) à l'occasion d'une prochaine augmentation de son capital (actuellement DM. 57,6 millions).

Celle-ci, dont le chiffre d'affaires escompté pour 1970 avoisinera DM. 940 millions, appartient présentement pour 27,1 % à la famille Blohm, pour 23,3 % à M. Willy Messerschmitt, pour 14,6 % à M. Ludwig Bölkow, pour 9,7 % chacune aux compagnies THE BOEING C° de Seattle/Wash. (cf. n° 560 p.25) et SNIA-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA de Paris (cf. n° 573 p.38), pour 9,1 % au groupe SIEMENS AG (Berlin et Munich) et pour 6,5 % à la BAYERISCHE LANDESANSTALT FÜR AUFBAUFINANZIERUNG de Munich (cf. n° 567 p.38).

(584/24) Le constructeur allemand de moto-planeurs SPORTAVIA PÜTZER GmbH & C° KG de Bonn -membre, à travers la compagnie aéronautique RHEIN-FLUGZEUGBAU GmbH, du groupe ZENTRALGESELLSCHAFT VFW-FOKKER (cf. n° 551 p.20) - a conclu avec son homologue AMERICAN AVIATION CORP. de Cleveland/Ohio un accord le faisant bénéficiaire de la représentation exclusive en République Fédérale de l'appareil de sport "American Yankee".

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(584/24) L'entreprise électro-mécanique allemande F. TACKE KG, GETRIEBE-KUPPLUNGEN (Rheine/Westf.) s'est associée à son homologue espagnole MECANICA DE OLALDE SA (Munguia) pour former auprès de celle-ci la société TACKE-OLALDE SA, qui se consacrera à la fabrication de réducteurs de vitesse pour moteurs marins.

(584/24) Filiale absolue à Hambourg du groupe PHILIPS (cf. infra), la compagnie ALLGEMEINE DEUTSCHE PHILIPS INDUSTRIE (ALLDEPHI) GmbH (cf. n° 551 p.26) a repris à M. Walter Gerhard ses entreprises de fabrication de pièces de téléviseurs, transformateurs électriques, pièces électroniques, etc ... ING. W. GERHARD KG, TRAFU SPULENWICKELEI APPARATEBAU (Reichelsheim üB Darmstadt) et M. GERHARD GERÄTEBAU GmbH (Klein-Gumpen üB Beusheim), puis les a fusionnées au profit de la première, transformée en M. GERHARD GERÄTEBAU GmbH.

(584/25) L'accord de collaboration dans le domaine des appareils électroménagers (notamment lave-vaisselle) récemment conclu (cf. n° 576 p.24) entre les groupes PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 582 p.26 et supra) et G. BAUKNECHT GmbH de Stuttgart se matérialisera par la prise par le premier d'une participation de 50 % dans la filiale BAUKNECHT HAUSGERÄTE GmbH (capital de DM. 3 millions) de Neunkirchen/Saar du second.

Celle-ci, qui sera transformée en EURO-HAUSGERÄTE GmbH, a récemment entrepris la construction d'une usine qui, après un investissement de DM. 35 millions, sera opérationnelle début 1971 et qui, après un nouvel investissement de DM. 22 millions, emploiera 1.000 personnes. Les deux partenaires en commercialiseront les fabrications sous leurs marques respectives et par leur propre réseau de distribution.

(584/25) Spécialiste de coupe-circuits haute tension pour la protection des semi-conducteurs, raccords de branchement pour lignes électriques, porte-balais pour machines électriques tournantes, etc..., l'entreprise française LUCIEN FERRAZ & CIE SA (Lyon) a pris pied aux Etats-Unis en y créant, en association avec le groupe CARBON CORP. (Boonton/N.J.), la firme industrielle CARBON FERRAZ INC. (Rockaway/N.J.).

(584/25) Passée récemment sous le contrôle à 90 % du groupe PHILIPS (cf. supra), le groupe de câblerie et tôlerie de Delft NKF GROEP N.V. (anc. NEDERLANDSCHE KABELFABRIEKEN N.V. - cf. n° 562 p.35) se propose d'ériger à Djakarta, en association avec l'entreprise indonésienne MASAYOE, une usine de câbles électriques représentant un investissement de Fl. 19 millions.

(584/25) Connue pour ses fabrications de thermomètres enregistreurs (notamment pour camions et wagons réfrigérés), la compagnie américaine RYAN INSTRUMENTS INC. (Seattle/Wash.) a pourvu sa filiale suisse INSTRUMENTS RYAN SA (La Tour-de-Peilz) d'une succursale en France (Cavaillon/Vaucluse).

(584/25) La compagnie française d'appareillage électrique MERLIN-GERIN SA de Grenoble (cf. n° 573 p.19) a accordé une licence de postes de transformation blindés à l'hexafluorure de soufre à la compagnie HIGH VOLTAGE POWER CORP. (H.V.P.C.) de Westboro/Mass., filiale commune des groupes HIGH VOLTAGE ENGINEERING CORP. de Burlington/Mass. (cf. n° 491 p.25) et REYNOLDS METALS C° de Richmond/Va. (cf. n° 564 p.37).

Le même accord fait de H.V.P.C. le distributeur pour les Etats-Unis des matériels d'équipement électrique de 60.000 volts et plus du partenaire français.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(584/26) Le groupe d'engineering allemand (génie chimique, techniques frigorifiques et de soudage, gaz industriels, matériels de manutention, etc...) LINDE AG de Wiesbaden (cf. n° 580 p. 25) a étoffé ses intérêts aux Etats-Unis - une filiale à New York, LOTEPRO CORP. - avec la création à Canfield/Ohio de la société LINDE HYDRAULICS CORP., chargée de la distribution de ses matériels hydrauliques.

En Grande-Bretagne, cette tâche revient à la firme LINDE HYDRAULICS LTD (Newbury/Berks.), récemment formée à la suite de la dénonciation de l'accord qui liait LINDE au groupe THE PLESSEY C° LTD d'Ilford/Essex (cf. n° 579 p.27).

(584/26) L'entreprise suédoise de construction mécanique INGENJOERSFIRMA A. ALFREDEEN A/B (Bandhagen) a pris pied chez les Six avec l'installation d'une filiale de vente et maintenance à Bruxelles, ALFREDEEN ENGINEERING SA (capital de FB. 150.000), que préside M. Uno Alfredeen.

(584/26) Spécialiste en République Fédérale de machines-outils ainsi que machines à bois, métaux et plastiques, la compagnie MONTANWERKE WALTER AG de Tübingen (cf. n° 580 p.28) s'est assurée le contrôle en Italie de l'entreprise de mécanique de précision U.S.A.P. - UTENSILERA SPEZIALE ALTA PRECISIONE SpA de Fino Mornasco/Côme (capital de Li. 300 millions), avec qui elle était déjà liée par un accord de collaboration technique. Forte de 280 employés, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Li. 1,9 milliard.

La compagnie allemande qui, en contrepartie, a accueilli comme nouveaux actionnaires avec 12,5 % chacun MM. Paolo et Franco Mambretti, propriétaires et animateurs d'U.S.A.P., n'avait jusqu'ici qu'une seule filiale à l'étranger, MONTANWERKE WALTER WERKZEUG GmbH (Vienne), dont elle a récemment élevé le capital à Sh. 1,4 million. Occupant une place prépondérante dans le secteur des machines à métaux - elle s'inscrit notamment au deuxième rang dans le monde pour les fraiseuses - elle se propose de céder son Département "Machines à bois" (usine de Hechingen) aux firmes de la branche LEDERMANN & C° (Horb), connue en particulier pour ses scies circulaires (cf. n° 499 p.23), et GEBR. LEITZ WERKZEUGFABRIK KG d'Oberkochen/Württ. (cf. n° 410 p.26).

(584/26) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 578 p.24) a étoffé ses intérêts en Belgique - une filiale sous son nom à Aartselaar - avec la création à Vaulx-lez-Tournai de l'entreprise industrielle et commerciale STE MECANIQUE DE TOURNAI SA (capital de FB. 50 millions), que préside M. Pierre Bataille.

(584/27) Le groupe papetier d'Amsterdam BUHRMANN-TETTEN-RODE N.V. (cf. n° 581 p.41) a négocié la prise d'un intérêt de 50 % à Barcelone dans l'entreprise de machines graphiques MAQUINARIA ARTES GRAFICAS HARTMANN SA.

Celle-ci assure la représentation en Espagne de plusieurs entreprises allemandes de la branche - H. BERTHOLD MESSINGLINIENFABRIK & SCHRIFTGIESSEREI AG de Berlin (filiale de HOH & HANNE HOHLUX GmbH d'Offenbach - cf. n° 286 p.26), FOTOTYPE GmbH (Munich), HAAS & KELLHOFER, MASCHINENFABRIK KG (Singen) - ainsi que du Département "Machines d'imprimerie" du groupe SCHNEIDER SA de Paris (cf. n° 579 p.19).

(584/27) Le groupe de mécanique lourde DEMAG AG de Duisburg (cf. n° 581 p.30) a enrichi ses intérêts en République Sud-Africaine d'une filiale à Johannesburg, PLASTIC TECHNICAL SALES & SERVICES (PTY) LTD, chargée de la commercialisation de ses machines plastiques. Il était déjà présent dans le pays avec une filiale à Johannesburg, DEMAG INDUSTRIAL EQUIPMENT (PTY) LTD - qui a absorbé en 1968 (cf. n° 521 p.25) sa compagnie-soeur CRANES SOUTH AFRICA (PTY) LTD.

Par ailleurs, les négociations qu'il avait engagées fin 1969 (cf. n° 528 p.17) avec la firme française de compresseurs, pompes à vide et matériels pour air comprimé SPIROS SA (Pantin/Seine-St-Denis) se sont soldées par la prise du contrôle (93 %) de celle-ci.

Enfin, il a renforcé à 80 % et 86 % respectivement son contrôle (récemment acquis) sur : 1) l'entreprise de matériels de manutention HERBERT TULIPAN FÖRDERTECHNIK & STAHLBAU GmbH de Salzbourg/Autriche (cf. n° 564 p.26), 2) les firmes de machines plastiques à injection STÜBBE MASCHINENFABRIK KG de Vlotho/RFA et STÜBBE PLASTIKMASCHINEN GmbH de Zug/Suisse (cf. n° 546 p.28).

(584/27) L'entreprise française d'outillages mécaniques SA FACOM (Morangis/Essonne), au capital de F. 25 millions, s'est donnée une filiale industrielle et commerciale à Bruxelles, SA FACOM BELGIQUE (capital de FB. 5 millions), que préside M. Roger Leroux.

(584/27) L'usine de soupapes pour moteurs que se propose de construire en Italie (cf. n° 581 p.31) le groupe EATON YALE & TOWNE INC. de Cleveland/Ohio sera gérée par une filiale formée à cet effet, EATON LIVIA EST SpA (Monfalcone) au capital de Li. 1 million, sous la présidence de M. Howard Johnson.

EATON YALE (pièces mécaniques pour automobiles, soupapes, matériels de manutention et de travaux, etc...) possède déjà deux filiales industrielles dans le pays, EATON LIVIA SpA (Rivarolo Cavanese/Torino) et YALE SpA d'Aprila/Rome (cf. n° 513 p.32).

(584/27) L'entreprise de machines d'emballages, étiquetage et stérilisation pour industries chimique, pharmaceutique, cosmétique et alimentaire H. STRUNCK & C°, MASCHINENFABRIK de Cologne (cf. n° 559 p.31) a pris pied en Suisse avec l'ouverture d'une succursale à Wabern/Berne.

(584/28) Créée fin 1969 (cf. n° 544 p.26) par le groupe REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt (cf. supra, p.19) pour coordonner les activités de sa Division RENAULT-MACHINES-OUTILS avec celles de ses filiales SERI-STE D'ETUDES & DE REALISATIONS INDUSTRIELLES SA et STE FRANCAISE D'ETUDES & DE REALISATIONS DE MACHINES & D'OUTILLAGES-SOPERMO SA, la compagnie RENAULT INTERNATIONAL EQUIPEMENTS & TECHNIQUES SA (cf. n° 552 p.28) négocie une concentration avec l'entreprise de machines-outils STE SPIERTZ SA de Strasbourg-Meinau (cf. n° 519 p.25) et avec la Division spécialisée (usine de Graffenstaden/Bas-Rhin) de la compagnie ALCATEL SA (groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. n° 570 p.23).

RENAULT-MACHINES-OUTILS, qui emploie 1.000 personnes dans son usine de Boulogne-Billancourt et 250 dans celle de Castres/Tarn, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 115 millions, celui de SPIERTZ (1.000 employés) s'établissant à F. 35 millions et celui de l'usine de Graffenstaden d'ALCATEL (1.000 personnes) à F. 50 millions. Après cette opération, ALCATEL, qui se spécialisera dans les matériels électroniques (notamment pour télécommunications) fusionnera (cf. n° 570 p.23) avec sa société soeur CIT-CIE INDUSTRIELLE DES TELECOMMUNICATIONS SA.

(584/28) Le groupe américain d'équipements de bureau (notamment machines à adresser, à copier, à composer et à imprimer) ADDRESSOGRAPH-MULTIGRAPH CORP. de Cleveland/Ohio (cf. n° 529 p.32) a étoffé ses intérêts en République Fédérale en ouvrant à Cologne-Deutz et à Ulm deux succursales de sa filiale de Spredlingen/Offenbach, ADDRESSOGRAPH-MULTIGRAPH GmbH, placées respectivement sous la direction de MM. Helmut Richter et Willi Johwasser.

Sur le continent, le groupe de Cleveland dispose de nombreuses filiales sous son nom : Ixelles-Bruxelles, Liège, Paris, La Haye, Barcelone, etc...

(584/28) Née à Paris de la récente fusion des filiales en France du groupe suisse AUFZÜGE & ELEKTROMOTORENFABRIK SCHINDLER & CIE AG (Ebikon/Lucerne) avec l'entreprise ASCENSEURS ROUX COMBALUZIER SA, la STE ROUX COMBALUZIER-SCHINDLER SA (filiale à 52 % de SCHINDLER - cf. n° 542 p.26) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de fabrication de portes métalliques pour ascenseurs et monte-charge ETS HENRI PEIGNEN SA de Vaux-le-Penil/Seine & Marne (capital de F. 7,5 millions).

Une de ses récentes initiatives avait été l'ouverture d'une succursale à Montpellier/Hérault.

EDITION

(584/29) Récemment créée à Paris en tant que filiale absolue de la maison EDITIONS GALLIMARD SA de Paris (cf. n° 580 p.30), la SODIS-STE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS DE L'EDITION SA (capital de F. 3,5 millions) a procédé à un échange de participations minoritaires croisées avec la firme DARGAUD SA-STE D'EDITION (Neuilly/Hts-de-Seine) au capital de F. 1,2 million.

Connue pour ses albums et magazines destinés à la jeunesse "Astérix", "Tintin", "Pilote" etc..., celle-ci (cf. n° 531 p.33) bénéficiera désormais des services (enregistrement de commandes, exécution, facturation) de SODIS, avec qui elle envisage de créer prochainement une filiale commune de vente par correspondance.

ELECTRONIQUE

(584/29) Le groupe britannique E.M.I.-ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIES de Hayes/Mddx. (cf. n° 565 p.28) a étoffé ses intérêts en France avec la formation à Paris d'une filiale directe, EMITRONICS Sarl (capital de F. 200.000). Gérée par M. François de la Tour d'Auvergne, celle-ci a pour objet la commercialisation des équipements électroniques de sa fondatrice.

A Paris, le groupe était déjà présent avec les sociétés LES INDUSTRIES MUSICALES & ELECTRIQUES PATHE-MARCONI SA, LES EDITIONS & PRODUCTIONS MUSICALES PATHE-MARCONI SA et STE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER & ECONOMIQUE-SODEFEC SA (cf. n° 543 p.22).

(584/29) Spécialisée aux Etats-Unis dans les ordinateurs fonctionnant en temps réel, systèmes de programmation et équipements connexes, la compagnie SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES INC. de Fort Landerdale/Fla. (cf. n° 550 p.32) s'est donnée une filiale commerciale à Francfort, SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES GmbH.

Fortée de plus de 1.000 employés, la fondatrice a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de \$ 21 millions. Elle dispose d'une filiale en France, SYSTEMS ENGINEERING LABORATORIES SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine).

(584/29) Des intérêts allemands portés par M. Gert Wenzel (Munich) ont été à l'origine à Londres de la firme de négoce d'appareillages électroniques WENZEL ELEKTRONIK (U.K.) LTD (capital de £ 100).

(584/30) Récemment créée à Rome en tant que filiale de la compagnie de systèmes et équipements pour le traitement de l'information BOOTHE COMPUTER CORP. de San Francisco/Cal. (cf. N° 548 p. 26), la société BOOTHE COMPUTER SpA (capital de Li. 240 millions), que préside M. Marcel Grieb, a ouvert une succursale à Milan.

La compagnie américaine, qui se propose de s'implanter prochainement en France et en Belgique, dispose en Europe de nombreuses filiales sous son nom, notamment à Zurich, Zug, Londres et Francfort.

ENGINEERING

(584/30) Membre à Genève du groupe électronique RAYTHEON C° de Lexington/Mass. (cf. N° 531 p. 34) - à travers sa filiale d'engineering BADGER C° INC. de Cambridge/Mass. (cf. N° 503 p. 33) - la compagnie BADGER INTERNATIONAL SA a ouvert à Londres une succursale chargée de la coordination de ses activités en Europe. Cette opération a eu pour première conséquence la fermeture de la succursale de Bruxelles, que dirigeait M. Robell.

Le groupe reste cependant présent à Bruxelles avec une succursale de sa filiale RAYTHEON OVERSEAS Ltd (Lexington), récemment ouverte sous la direction de M. Marcy M. Dupré.

(584/30) Les compagnies d'engineering "clefs en main" de Paris C.O.C.E.I. -CIE CENTRALE D'ETUDES INDUSTRIELLES SA (groupe LEBON & CIE SA - cf. N° 574 p. 29) et de Kansas City/Mo. J.G. PRITCHARD & C° (groupe INTERNATIONAL SYSTEMS & CONTROLS CORP. de Houston/Texas) ont conclu un accord assurant à la première la représentation de la seconde.

FINANCE

(584/30) Pour avoir absorbé la FRANKFURTER BANK AG, la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK de Berlin (anc. BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT) se trouvait détenir une participation de 8 % dans la compagnie d'investissement ADIG-ALLGEMEINE DEUTSCHE INVESTMENT GmbH de Düsseldorf (cf. n° 369 p. 22) au capital de DM. 2,5 millions, dont les statuts disposent qu'aucun actionnaire - parmi lesquels l'AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), la BAYERISCHE VEREINSBANK (Munich), l'UNION DE BANQUES SUISSES SA (Bâle) et la COMMERZBANK AG (Düsseldorf) - ne peut avoir un intérêt supérieur à 4 %. Elle a donc rétrocédé la moitié de cette participation au CREDIT LYONNAIS SA de Paris (cf. n° 583 p. 31).

(584/31) Après avoir fermé début 1970 leur succursale commune de Beyrouth, la BAYERISCHE VEREINSBANK (Munich), la BERLINER BANK AG de Berlin (cf. n° 523 p.16) et la VEREINSBANK IN HAMBURG de Hambourg (cf. n° 559 p.22) ont ouvert à Téhéran un bureau de représentation commun, compétent pour l'ensemble du Moyen-Orient.

La première, qui a récemment engagé des pourparlers en vue d'une éventuelle fusion avec la BAYERISCHE STAATSBANK de Munich (cf. n° 549 p.41), a dernièrement pris diverses initiatives et notamment : 1) la création à Stuttgart d'une succursale spécialisée dans le crédit hypothécaire; 2) la création à Munich du Fonds de placement BAYERISCHE KAPITALANLAGE GmbH; 3) la prise d'une participation supérieure à 25 % dans la compagnie financière BAFAG AG FÜR FINANZIERUNGEN de Munich (capital de DM. 1 million), qui dispose d'intérêts en Turquie et Grèce. Elle envisage, par ailleurs, de transformer en contrôle son actuelle participation (26 %) dans la BANKHAUS FRIEDRICH SIMON KGaA de Düsseldorf (cf. n° 548 p.27), où la famille Simon est actuellement majoritaire, et dans laquelle la BERLINER BANK est intéressée pour 10 %.

(584/31) Filiale commune des groupes bancaires de Madrid BANCO DEL DESARROLLO ECONOMICO ESPANOL-BANDESCO SA (où la DEUTSCHE BANK a un intérêt de 2,8 %) et BANCO ESPANOL DE CREDITO SA (cf. n° 365 p.22), la SOC. DE DESARROLLO ECONOMICO SA (Madrid) a ouvert à Düsseldorf un bureau voué à la promotion des investissements allemands en Espagne.

(584/31) Le BANCO DE SANTANDER SA (cf. n° 571 p.24) a renforcé son implantation en Europe du Nord - une succursale à Genève et une autre à Londres - en ouvrant une représentation à Bruxelles.

(584/31) La BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SpA de Rome (cf. n° 580 p.33) et la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA de Milan (groupe I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA - cf. n° 577 p.31) préparent l'une et l'autre pour le début 1971 l'ouverture d'un bureau à Londres.

(584/31) La banque de Hambourg SCHRÖDER, MÜNCHMEYER, HENGST & C°, filiale commune des banques BANKHAUS GEBRUDER SCHRÖDER & C° KG (Hambourg), MÜNCHMEYER & C° (Hambourg) et BANKHAUS FRIEDRIESH HENGST & C° d'Offenbach (cf. n° 559 p.37), a conclu un accord de représentation réciproque avec la banque d'affaires de Johannesburg WESTERN ISSUING HOUSE LTD.

(584/31) La compagnie suisse de portefeuille MILTONIA AG de Glarus (capital de FS. 0,2 million) s'est donnée à Luxembourg une filiale à même vocation, MILTONIA HOLDING & FINANCE SA (capital de F. Lux. 1 million).



(584/32) La DEUTSCH -ASIATISCHE BANK de Hambourg (cf. n° 506 p.28) a ouvert une succursale à Singapour.

Au capital de DM. 10 millions, et affiliée (plus de 25 % chacune) à la DEUTSCHE BANK AG (cf. n° 578 p.30) et à la DRESDNER BANK AG (cf. n° 574 p.28) de Francfort ainsi qu'à la NORDDEUTSCHE KREDITBANK AG de Brême (cf. n° 561 p.32), elle disposait déjà dans la région de succursales à Djakarta, Kuala Lumpur, Karachi et Hong-Kong.

(584/32) Les firmes de brokers de Londres JOSEPH SEBAG & C° - avec sa filiale aux Etats-Unis JOSEPH SEBAG INC. de Los Angeles (cf. n° 552 p.32) - et SECURITIES AGENCY LTD ainsi que la compagnie de portefeuille PAN HOLDING SA de Luxembourg (contrôlée par le groupe PAN HOLDING de Panama et affiliée à la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA - cf. n°s 512 p.29 et 582 p.19) ont confié au CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG-CREGELUX SA (cf. n° 580 p.35) le soin de constituer à Luxembourg le Fonds 117 GROUP FUND SA (capital autorisé de \$ 10 millions) avec sa filiale de rachat 117 REALISATIONS SA (capital de \$ 80.000).

(584/32) Une association d'intérêts français représentée par M. Richard Baumgartner et suisses représentés par MM. Raymond Vulliez, Walter Boveri, Max Iklé et Jean von der Muhl va donner naissance à Luxembourg à la compagnie d'investissements INVESTMENT CORP. SA (capital initial de \$ 12 millions).

M. R. Baumgartner est notamment président de la STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES-ALSPI SA (cf. n° 582 p.34) et du holding LILLE-BONNIERES & COLOMBES SA (cf. n° 532 p.35). M. W. Boveri est notamment président de la compagnie SUDAMERIKANISCHE ELEKTRIZITÄTS GES. AG (Zurich) et vice-président d'ALLGEMEINE FINANZGESELLSCHAFT AG (Zurich). M. M. Iklé est notamment président de l'EIDGNOSSISCHE BANK BETEILIGUNGS & FINANZGESELLSCHAFT AG (Zurich). M. J. von der Muhl enfin préside notamment la compagnie UFTEC-UNION FINANCIERE AG (cf. n° 572 p.28).

(584/32) Récemment créée à Francfort (cf. n° 581 p.35) en tant que filiale du groupe bancaire de Londres HILL SAMUEL & C° LTD - à travers ses filiales de Francfort HILL SAMUEL & C° OHG pour 90 % et de Berne VON ERNST & C° AG pour le solde - le Fonds HILL SAMUEL & C° KAPITALANLAGE GmbH (capital de DM. 1 million) a conclu à Hambourg avec la compagnie d'assurances ALBINGIA VERSICHERUNGS AG, membre du groupe de Londres GUARDIAN ROYAL EXCHANGE ASSURANCE LTD (cf. n° 536 p.32), un accord aux termes duquel celle-ci proposera des contrats d'assurances libellés en parts de ce Fonds.

(584/32) La firme de brokers de Londres SECURITY NOMINEES LTD a présidé à la création à Luxembourg de la compagnie de portefeuille CERNOL CHEMICALS INTERNATIONAL SA (capital de \$ 70.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Peter M. Odd, Eric J. Lumm et Rémy Kremmer.

(584/33) Directeur de la succursale à Luxembourg du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE & DE LORRAINE SA de Strasbourg (cf. n° 573 p.37), banque affiliée pour 32,1 % au groupe C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (Paris), M. Robert Reckinger est président des sociétés de portefeuille FONCIM SA (capital de F. Lux. 5 millions) et EDEN SA (capital de F. Lux. 7 millions), nouvellement créées à Luxembourg sous les auspices de celle-ci.

(584/33) L'homme d'affaires suisse Max Schmidheiny (cf. n° 567 p.22) s'est substitué en tant que commanditaire (pour DM. 5 millions) de la banque de Düsseldorf C.G. TRINKAUS KG (cf. n° 549 p.31) à MM. Wilhelm et Heinrich Reuschel, commanditaires par ailleurs de la banque NEUVIANS, REUSCHEL & C° KG de Munich (cf. n° 561 p.30). En contrepartie, TRINKAUS ne compte plus au nombre des commanditaires (pour DM. 4,5 millions) de NEUVIANS..

(584/33) La société de conseil en investissements INTERTRUST ADVISORY C° SA de Luxembourg, qui assure la gestion de l'INTERTRUST INTERNATIONAL FUND SA (cf. n° 524 p.23), a ouvert à Milan un bureau de représentation que dirige M. Giuliano Aiazzi.

INTERTRUST INTERNATIONAL (capital de \$ 5 millions) est né d'une initiative conjointe des compagnies INTERTRUST SA de Luxembourg (groupe italien INTESA-STA MOBILIARIA FINANZIARIA SpA), ANCHOR CORP. INC. (New Jersey), SA ZENTRAVEST (Chur/Suisse) et UNION TRUST SA (Luxembourg).

(584/33) Des intérêts suédois portés notamment par MM. Hans Lindell (Västra Frölunda) et Lars Mohammar (Kungälv) ont été à l'origine de la compagnie de portefeuille de Luxembourg INTERLIMO INVESTMENT HOLDING SA (capital de \$ 50.000).

En juillet 1970 avait été créée à Genève par les mêmes intérêts la compagnie de gestion de portefeuille INTERLIMO CONSULTING & MANAGEMENT C° SA (capital de FS. 50.000).

(584/33) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 582 p.34) a présidé à la création de la compagnie de portefeuille F.I.P.-FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS PRIVES SA (Luxembourg) au capital de F. Lux. 1 million, dont les premiers administrateurs sont MM. Jean Krier, Théo Schartz et Johny Sywert.

(584/33) La compagnie EUROCREDIT-STE HOLDING DE FINANCEMENT & DE CREDIT SA de Bâle (cf. n° 318 p.20) a mis fin aux activités de sa filiale de Paris EUROCREDIT FRANCE SA et en a confié la liquidation à M. P. Gutzwiller.

EUROCREDIT (Bâle) est filiale à 66,6 % de la compagnie LLOYDS & SCOTTISH FINANCE LTD (Londres), elle-même filiale paritaire de la LLOYDS BANK LTD et du NATIONAL & COMMERCIAL BANKING GROUP LTD (cf. n° 547 p.30). Elle reste présente à Paris avec sa filiale CREDIT GENERAL INDUSTRIEL SA.

(584/34) La société fiduciaire de Zurich FIDES-UNION FIDUCIAIRE AG (cf. n° 540 p.32) a ouvert une succursale à Düsseldorf.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(584/34) Les compagnies espagnoles de produits alimentaires PASCUAL HERMANOS S. L. de Valence (conserves de fruits et légumes) et FRUTOS CONDAL SA de Barcelone (fruits) se sont associées pour former à Rotterdam la société de vente PASCUAL HOLLAND N. V.

La première était déjà présente chez les Six avec une filiale commerciale à Paris, PASCUAL PROMOTION Sarl.

(584/34) L'entreprise française de production de cidre CIDRE-RIE ROBERT GAVREL SA (Ferrière-en-Bray/Seine Mme) au capital de F. 215.000, a confié à la firme de distribution de vins, alcools, etc... MATTHEW CLARK & SONS (HOLDING) LTD (Londres) la distribution au Royaume-Uni de ses spécialités sous la marque "Cidre Gavrel".

(584/34) Le groupe alimentaire suisse NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey (cf. n° 579 p.33) prépare l'installation d'une société de portefeuille à Francfort, NESTLE UNTERNEHMUNGEN DEUTSCHLAND GmbH, chargée d'assurer la coordination des activités de ses filiales DEUTSCHE NESTLE GmbH de Lindau (cf. n° 558 p.35), MAGGI GmbH de Singen/Hohentwiel (cf. n° 394 p.29) et SAROTTI AG d'Hattersheim/Main (cf. n° 574 p.32).

Le collège directorial de la nouvelle affaire sera composé de MM. Alfred Keller (SAROTTI) et A. von Reding (MAGGI).

(584/34) Filiale en France du groupe alimentaire italien I. B. P. - INDUSTRIE BUITONI PERUGINA SpA de Pérouse (cf. n° 578 p.34), la STE FRANCAISE DES PRODUITS BUITONI SA (Saint-Maur/Val-de-Marne) s'est assurée une importante participation dans l'entreprise de plats cuisinés (marque "CF", "Corbet" et "Lecoïnte") CONSERVES DES FLANDRES-ETS CORBEZ, LECOINTE & CIE SA (Bailleul/Nord) au capital de F. 750.000.

(584/34) Aux termes d'un accord conclu entre les groupes de spiritueux de Paris CUSENIER-SA DE LA GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINE & CIE (cf. n° 577 p.27) et de Tokyo THE NIKKA WHISKY DISTILLING C° LTD, le second fabriquera sous licence et distribuera au Japon les liqueurs du premier.

(584/35) L'entreprise allemande CONFISERIE INTERNATIONALE (Würselen), qui dispose d'une société-soeur à Aix-la-Chapelle, TRAWIGO SUSSWARENSPEZIALITÄTEN GmbH & C° KG, s'est assurée la représentation des spécialités (chewing-gum et bonbons acidulés respectivement) des compagnies GENERAL FOODS FRANCE SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine), membre du groupe GENERAL FOODS CORP. de White Plains/N.Y. (cf. n° 583 p. 32), et HOHBERGER INTER-CANDY KG (Munich).

(584/35) Le groupe de meunerie GRANDS MOULINS DE PARIS SA (cf. n° 576 p. 41) négocie l'absorption de ses filiales à 57,55 % GRANDS MOULINS DE BORDEAUX SA (cf. n° 541 p. 33) et à 47,31 % (dont 21,4 % à travers la précédente) GRANDS MOULINS VILGRAIN SA (Nancy). En rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 42,8 millions et F. 32,8 millions, il portera ensuite son capital à F. 62,2 millions.

## METALLURGIE

(584/35) Une association paritaire conclue en France entre l'entreprise de fours CONSTRUCTIONS & ETUDES THERMIQUES & CERAMIQUES-C.E.T.E.C. SA de Paris (cf. n° 514 p. 24) et la Division SWINDELL-DRESSLER C° du groupe PULLMANN INC. de Chicago/Ill. et Wilmington/Del. (cf. n° 570 p. 28) a donné naissance auprès de la première à la société CETEC-DRESSLER SA (capital de F. 2,6 millions). Présidée par M. Pierre Borel, celle-ci, à laquelle ses fondatrices feront apport de leurs brevets, a pour objet l'étude, l'engineering et la production de fours et matériels pour industries thermiques et céramiques.

SWINDELL-DRESSLER était déjà présente chez les Six avec une filiale à Essen, THERMO-ENGINEERING GmbH (capital de DM. 1,5 million), paritaire avec le groupe de produits réfractaires DIDIER WERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 541 p. 34).

(584/35) Membre depuis 1968 du groupe INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS CORP. de Skokie/Ill. et New York (cf. n° 557 p. 32), la compagnie métallurgique et minière de New York CONTINENTAL ORE CORP. a étoffé ses intérêts au Luxembourg avec la création de la société LUX CATALYSTS S.A. (capital de F. Lux. 300.000), compétente dans le domaine de la catalyse.

CONTINENTALE ORE - qui a récemment (cf. n° 510 p. 31) formé à Luxembourg à parité avec le groupe ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA (cf. n° 583 p. 36), la compagnie CONTINENTAL ALLOYS SA, pour la fabrication de ferro-alliages - contrôle, directement ou non, de nombreuses affaires dans le pays : SA DES MINERAIS, LA CONTINENTALE NUCLEAIRE SA, GRANITE INTERNATIONAL SA, BANQUE CONTINENTALE SA, OVERSEAS-CIE DE FINANCE & D'INVESTISSEMENT SA, etc...

(584/36) La compagnie de chantiers navals BLOHM & VOSS AG de Hambourg (cf. n° 560 p.41) s'est donnée une filiale à Johannesburg, BLOHM & VOSS (PTY) LTD.

Le groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. supra, p. 24) qui détient dans la compagnie de Hambourg une participation de 33 % - aux côtés notamment des familles Blohm (33,3 %) et von Dietlein (8 %) et du groupe SIEMENS (25 %) - verra celle-ci transformée en contrôle à 64,7 % lors d'une prochaine augmentation de DM. 37,7 à 61,4 millions de son capital, tandis que les intérêts des autres actionnaires reviendront à 17,9 %, 4,9 % et 12,5 % respectivement.

(584/36) Spécialisée dans les brûleurs industriels à gaz, la compagnie américaine MAXON PREMIX BURNER C° INC. (Muncie/Ind.) a étoffé ses intérêts chez les Six avec l'installation d'une filiale commerciale en France, MAXON Sarl (Paris) au capital de F. 20.000, que gère M. Nicolaas Becher (Overijs/Belgique).

La fondatrice était déjà présente chez les Six avec des filiales à Bruxelles, MAXON INTERNATIONAL SA (cf. n° 373 p.20) au capital de FB. 0,5 million, et à Böblingen, MAXON GmbH (cf. n° 542 p.34) au capital de DM. 20.000.

(584/36) L'entreprise américaine d'armatures métalliques pour béton ATLAS SERVICE CORP. (Panorama City/Cal.) a pris pied aux Pays-Bas en installant une filiale commerciale à Amsterdam, ATLAS PRESTRESSING N.V.

(584/36) Membre à Hanovre du groupe HANIEL à travers la compagnie métallurgique et mécanique GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN (GHH) de Nuremberg, la compagnie métallurgique et câblière KABEL & METALLWERKE GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AG (cf. n° 535 p.34) a conclu au Ghana avec la NATIONAL INVESTMENT BANK d'Accra (cf. n° 491 p.28) une association 51/49 matérialisée par la création de la compagnie industrielle et commerciale KABELMETAL GHANA LTD (Accra).

(584/36) Filiale paritaire à Bruxelles des groupes américain ALLEGHENY LUDLUM STEEL CORP. (Pittsburgh/Pa.) et belge STE METALLURGIQUE D'ESPERANCE LONGDOZ SA de Liège (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 567 p.37), l'entreprise de tôles et feuillets laminés à froid en acier inoxydable ALLEGHENY-LONGDOZ SA (cf. n° 442 p.27) s'est donnée une filiale commerciale à Amsterdam, ALLEGHENY-LONGDOZ NEDERLAND N.V. au capital de Fl. 100.000.

A l'étranger, la fondatrice disposait déjà de filiales à Paris, ALLEGHENY-LONGDOZ FRANCE Sarl, et à Sheffield/Yorks., ALLEGHENY LONGDOZ (U.K.) LTD.

(584/36) La compagnie américaine LIQUIMETRIC C° (Berkeley/Cal.) a concédé à la firme allemande INDUSTRIE-OFENBAU FULMINA FRIEDRICH PREIL OHG d'Edingen (cf. n° 480 p.27) la licence de ses fours industriels à température constante.

(584/37) La firme allemande d'équipements de magasins STOREBEST-LADENEINRICHTUNG GmbH de Lübeck (cf. n° 553 p.25) a procédé à l'absorption de l'entreprise de coffre-forts WALDEMAR SUNDMANN (Brinkum/Brême), puis s'est transformée en WALDEMAR SUNDMANN NACHF. STOREBEST-LADENEINRICHTUNG GmbH GELDSCHRANK & TRESORBAU-STAHL-BÜRO & BETRIEBSEINRICHTUNGEN.

Employant dorénavant 825 personnes dans ses usines de Lübeck, Brinkum et Lahr/Schwarzw., la firme absorbante, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 46,4 millions (dont 20 % à l'exportation), appartient à l'industriel Robert Hanning - également propriétaire de l'entreprise de moteurs électriques HANNING ELEKTROWERKE ROBERT HANNING de Lippereihe/Bielefeld (1.250 salariés), de la firme d'articles en cuir et réservoirs en plastique LOHMANN WERKE KG de Bielefeld (430 employés) et de la société d'appareillages GERÄTEBAU NORD GmbH & C° (Bielefeld). A l'étranger, ses fabrications sont distribuées par les sociétés STOREBEST LADENEINRICHTUNGEN AG (Opfikon/Zurich) STAREBEST-LADENEINRICHTUNGEN GmbH (Steyr/Autriche), ETINA-ETS D'INSTALLATIONS & AGENCEMENTS MODERNES Sarl (Bischheim/Bas-Rhin), KA HOLM INREDNINGS A/B (Stockholm), STOREBEST N.V. d'Ede/Pays-Bas (avec succursale à Bruxelles), G. & L. CONSTRUCTION LTD (Colwick/Nottingham), STOREBEST CORP. (Paramount/Cal.) et STOREBEST CORP. (Hackursack/N.J.).

(584/37) Spécialisée à Stuttgart dans les chaudières industrielles à gaz, la compagnie ROHLER KESSEL & APPARATEBAU GmbH a conclu des accords de collaboration technique avec les entreprises de la branche américaine A.O. SMITH CORP. de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 574 p.20) et italienne FERROLI INDUSTRIA RISCALDAMENTO SpA (capital récemment porté à Li. 500 millions) de San Bonifacio. Elle a par ailleurs repris au groupe mécanique allemand PINTSCH BAMAG AG de Butzbach (en cours de démembrement - cf. notamment n° 582 p.29) son usine de chaudronnerie industrielle de Voerde.

A.O. SMITH est présente en République Fédérale avec deux filiales à Düsseldorf, A.O. SMITH GmbH (récemment créée au capital de DM. 100.000) et MANNESMANN-A.O. SMITH GmbH en association avec le groupe MANNESMANN AG (Düsseldorf).

PETROLE

(584/37) La compagnie pétrolière de Düsseldorf DEMINEX-DEUTSCHE ERDÖLVERSORGUNGS GmbH (cf. n° 540 p.36) a obtenu des autorités de Téhéran plusieurs concessions dans le sud de l'Iran.

DEMINEX, qui sert de cadre au regroupement des pétroliers indépendants de République Fédérale, a pour principaux actionnaires (avec 18,5 % chacune) les compagnies GELSENBERG AG d'Essen (affiliée pour 42,5 % au groupe R.W.E.-RHEINISCH-WESTFÄLISCHES ELEKTRIZITÄTS AG), VEBA CHEMIE AG de Gelsenkirchen-Buer (groupe VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS & BERGWERKS AG) et WINTERSHALL AG de Celle et Kassel (devant être prochainement absorbée par B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN & SODA-FABRIK AG).

(584/38) Une association nouée à Rotterdam entre les compagnies BRITISH PETROLEUM N.V. (groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD de Londres - cf. n° 583 p.39), ESSO HOLDING C° (groupe STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY de New York - cf. n° 576 p.49) et MAFINA N.V. (groupe PETROFINA SA de Bruxelles) pour 27,7 % chacune ainsi que CHEVRON PETROLEUM MIJ. N.V. (groupe STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA de San Francisco - cf. n° 561 p.20) pour 16,6 % a donné naissance à la compagnie ROTTERDAM-ANTWERPEN PIJPLEIDING (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 90.000), dont l'objet est l'exploitation d'un pipe-line en cours de construction entre Rotterdam et Anvers. Devant entrer en service en 1971, cette conduite aura une capacité annuelle de 28 millions de tonnes métriques.

(584/38) La compagnie allemande de distribution pétrolière ERNST RÜCKWARTH KG de Bielefeld (200 stations-services en Westphalie) a repris au groupe de Duisburg KLÖCKNER & C° KG (cf. n° 583 p.34) son contrôle sur la firme MINERALÖL HANDELSGES. BIERMANN & C° GmbH (Paderborn), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 17 millions dans ses 61 points de vente "Emhagol". Cette opération lui permettra de porter son chiffre d'affaires annuel consolidé à plus de DM. 100 millions.

PUBLICITE

(584/38) Spécialiste à Londres de publicité et esthétique industrielle, le groupe LONSDALE-HANDS ORGANISATION LTD (cf. n° 564 p.42) a étoffé ses intérêts en France en constituant à Paris - à travers sa filiale locale LONSDALE HANDS DESIGN SA - la firme de création et d'exploitation de bureaux techniques et ateliers d'études HOTSHOP STUDIO Sarl (capital de F. 40.000), que gère M. Claude Huault.

Chez les Six, ce groupe dispose également d'une filiale à Luxembourg, LONSDALE-HANDS SECOND HOLDING SA, et d'une autre à Milan, LONSDALE BROSE SpA, en association avec l'agence de Francfort BROSE & PARTNERS, HANS W. BROSE GmbH & C° KG - laquelle vient d'absorber son homologue CLAR GmbH WERBEAGENTUR (Heidelberg).

(584/38) Douzième agence publicitaire de République Fédérale, WERBEAGENTUR GÜNTER BLÄSE GmbH & C° KG de Stuttgart (cf. n° 562 p.40) qui a réalisé en 1969 avec 185 collaborateurs un chiffre d'affaires de DM. 65 millions, s'est donnée une filiale sous son nom à Sao Paulo (Brésil).

Possédant une filiale à Zurich, GÜNTER BLÄSE AG (capital de FS. 50.000), la fondatrice est liée par des accords de coopération avec des homologues en Belgique, Pays-Bas, France, Italie, Autriche, Suède et Union Sud-Africaine.

(584/38) L'agence de Hambourg DIE GILDE WERBEAGENTUR GmbH (cf. n° 549 p.39) a pris pied en Thaïlande par le biais d'un accord de représentation avec l'agence de Bangkok IMAGE ADVERTISING LTD.

(584/39) Le holding de Luxembourg INTERCOM SA (capital de FS. 2,5 millions) a présidé et participé pour 49 %, en association pour le solde avec des intérêts français portés par MM. Jacques Dudeman (président), Michel Chevallier et Louis de Fouquières (17 % chacun), à la création à Paris de l'entreprise de promotion de ventes, publicité, conseil en organisation, étude de marchés, etc... IDEFI-INVESTISSEMENTS, DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES & INTERNATIONALES SA (capital de F. 1 million).

TABAC

(584/39) La manufacture allemande de cigares (marque "Ruc") RINN & CLOOS AG (Heuchelheim bei Giessen) négocie l'absorption de sa filiale (66,7 %) BRUNS BEY RHEIN ZIGARREN-FABRIKEN GmbH (Sandhausen üb. Heidelberg).

Le groupe ainsi formé se situera, avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 60 millions, au troisième rang de la branche en République Fédérale, derrière ARNOLD ANDRE ZIGARRENFABRIK de Bunde (marque "Handelsgold") dont le chiffre d'affaires atteint DM. 120 millions, et AUGUST BLASE GmbH ZIGARRENFABRIK de Lübbecke (groupe MELITTA WERKE BENTZ & SOHN KG - cf. n° 505 p.36) qui réalise un chiffre de DM. 75 millions.

TEXTILES

(584/39) Une association paritaire entre les entreprises d'import-export textile TERRA HANDELS GmbH de Berlin et CENTROTTEXTIL de Belgrade (cf. n° 566 p.34) a donné naissance à Berlin à la société CENTERRA-DEUTSCH-JUGOSLAWISCHE HANDELS GmbH (capital de DM. 100.000), qui, gérée par MM. Emil Janucek et Rados Radosevic, a pour objet la promotion des échanges germano-yougoslaves.

Le partenaire yougoslave dispose de filiales à Paris, CENTROTTEXTIL & CIE Sarl, et Milan CENTROTTEXTIL IMPORT-EXPORT Srl et PELLETEX Srl (à travers la précédente). Le partenaire allemand, qui a des succursales à Munich, Paris, Londres et Zurich, s'est récemment associé à parité avec l'entreprise de confection OTTO KÄRNER BEKLEIDUNGSWERKE KG (Wiesau) pour créer la société TERRA FASHION BEKLEIDUNGSWERKE GmbH & C° KG (Marktredwitz).

(584/39) Filiale à 84,3 % à Paris du groupe LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA (cf. n° 580 p.47) - à travers son holding INTEXA SA (cf. n° 551 p.42) - la firme d'articles textiles (notamment tricotés) RODIER SA (anc. COGEMA-CIE GENERALE DE LA MAILLE SA) s'est donnée une filiale commerciale à Londres, RODIER (PARIS) LTD (capital de £ 1.000).



(584/40) Le groupe de confection "Jumo" de Berlin, qui coiffe notamment les compagnies HERMANN STOTZ & C° (Francfort) et KOCH & STOTZ KG (Berlin), prépare l'installation d'une filiale à Paris, JUMO-FRANCE.

Ce groupe réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 40 millions. Il a récemment implanté en Autriche (Klagenfurth) une usine qui, dans sa phase finale, emploiera 500 personnes.

(584/40) Membre du groupe de confection pour dames GEPPERT & C° KG BEKLEIDUNGSWERK (Gelsenkirchen-Buer), la compagnie GELCO GEPPERT & C° KG (Gelsenkirchen) s'est assurée le contrôle de la firme de la branche WILH. TER GLANE KG (Gladbeck), qui a réalisé un chiffre d'affaires de DM. 7 millions en 1969.

GEPPERT a pour principales filiales les sociétés REICHENBERGER GmbH (Gelsenkirchen), SARTORIUS GmbH (Vienne) et GEBR. BLOGG N.V. (Amsterdam); la dernière s'est elle-même récemment donnée une filiale à Gelsenkirchen, BLOGG COAT GmbH (capital de DM. 120.000).

(584/40) Les entreprises textiles allemandes INHAUS HERBERT KABJOLL GmbH (Beverungen), ERNST BECK WEBEREI, DRUCKEREI, FÄRBEREI, AUSTRÜTUNG (Reutlingen), SCHLOSS-HOLTEDRUCK EPPING & SÖHNE KG (Schloss-Holte), ORNATA VEREINIGTE SEIDENWEBEREI AG (Krefeld) et la Division "Wohntex-Studio" du groupe FARBWERK HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. n° 581 p.42) ont concentré leurs activités de recherches techniques et esthétiques dans le domaine des tissus d'ameublement au sein d'une communauté du nom de DECO & ART.

La première a par ailleurs conclu avec la société VAUCO TEXTILWERK VIEHOFF & C° (Neviges) un accord prévoyant le regroupement de leurs fabrications de rideaux.

## TRANSPORTS

(584/40) Affiliée depuis peu (cf. n° 567 p.44) au groupe allemand VEBA-VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTS & BERGWERKS AG (cf. n° 583 p.34) à travers sa filiale de Mulheim HUGO STINNES AG, le groupe de transport, expédition et manutention portuaire AHLERS N.V. d'Anvers (cf. n° 578 p.43) s'est donné une filiale à son siège, WASTE DISPOSAL SYSTEMS N.V. (capital de FB. 20 millions), que préside M. Hugo Coppieters.

Il y a pour associées à parité sa filiale AHLERS LINES N.V. (Anvers) ainsi que les compagnies FENDEL AG de Mannheim (filiale de HUGO STINNES - cf. n° 580 p.49) et RHENUS TRANSPORTMIJ. N.V. (Rotterdam), sa filiale commune avec la précédente.

(584/41) Les compagnies françaises de portefeuille CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 582 p.41) et CIE DELMAS-VIELJEUX SA (cf. n° 575 p.36) ont négocié le regroupement de leurs intérêts en matière de transports maritimes à destination de l'Afrique Occidentale. La première a fait apporter par sa filiale CIE MARITIME DES CHARGEURS REUNIS (Paris) et sa sous-filiale CIE FABRE-STE GENERALE DE TRANSPORTS MARITIMES (Marseille) l'ensemble de leurs actifs dans cette région à la filiale spécialisée de la seconde, STE NAVALE DELMAS-VIELJEUX SA (Paris). Celle-ci, transformée en STE NAVALE CHARGEURS DELMAS VIELJEUX-S. N. C. D. V. SA, procèdera à une augmentation de capital qui permettra à CHARGEURS REUNIS d'en devenir actionnaire pour 35 %.

En outre, CHARGEURS REUNIS apportera une partie de sa participation dans MARITIME DES CHARGEURS REUNIS à la CIE FINANCIERE DELMAS-VIELJEUX SA (La Rochelle/Charente Mme) et recevra en contrepartie un intérêt de 10 % dans celle-ci.

(584/41) La compagnie aérienne de New York EASTERN AIR-LINES INC. a fermé sa succursale de Francfort et en a fait reprendre les activités par sa succursale de Londres, désormais compétente pour l'ensemble de l'Europe.

VERRE

(584/41) Filiale paritaire des groupes verriers américains P. P. G. INDUSTRIES INC. de Pittsburgh (cf. n° 559 p.23) et CORNING GLASS WORKS C° de Corning/N. Y. (cf. n° 575 p.16), la compagnie d'isolants en verre cellulaire "Foamglass" PITTSBURGH CORNING CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 534 p.41) a enrichi son réseau commercial en Europe (Bruxelles, Düsseldorf, Londres) d'une filiale à Croissy-sur-Seine/Yvelines, PITTSBURGH CORNING FRANCE Sarl (capital de F. 400.000), que gèrent MM. Borchgrave d'Altena et Alfons Eykens.

La nouvelle affaire est placée sous le contrôle direct de la compagnie PITTSBURGH CORNING DE BELGIQUE SA (Bruxelles).

(584/41) Le groupe verrier belge GLAVERBEL SA (cf. n° 571 p.47) et la S. F. I. -STE FINANCIERE INTERNATIONALE (subsidiare de la BANQUE MONDIALE - cf. n° 567 p.33) vont participer pour 20 % ensemble à la création en Turquie de la compagnie ANADOLU CAM SANAYII A/S, chargée de construire et de gérer dans la région de Mersin une usine verrière.

L'engineering et l'assistance technique réclamées par cette unité seront assurées conjointement par GLAVERBEL et la compagnie verrière VERLICA MOMIGNIES SA de Bruxelles (groupe EMPAIN - cf. n° 557 p.35), tandis que le financement le sera par la S. F. I. et la STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 578 p.31).

DIVERS

(584/42) La manufacture néerlandaise de meubles d'intérieur et de jardins ainsi qu'articles ménagers en plastique HUIS & TUINMEUBEL INDUSTRIE N.V. (Bavel) a pris pied à Paris avec la création de la société H.T.I. FRANCE Sarl (capital de F. 25.000), que gère M. Adrianus Verschuren (Bavel).

(584/42) Le groupe de personnel temporaire MANPOWER INC. de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 552 p.44) a élargi ses activités en République Fédérale en dotant la filiale MANPOWER GmbH (Francfort), créée en 1965, d'une succursale à Cologne, la cinquième après celles de Düsseldorf, Hambourg, Essen et Munich.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Addressograph-Multigraph	P. 28	Chargeurs Réunis	P. 41
Adig	30	Cidre Gavrel	34
Agfa-Gevaert	22	Ciments Lafarge	20
Ahlers	40	Clark & Sons (Matthew)	34
Akzo	22	Confiserie Internationale	35
Albingia Versicherung	32	Conserves des Flandres	34
Alcatel	28	Continental Ore	35
Alfa Romeo	19	Crédit Lyonnais	30
Alfreden Engineering	26	Cregelux	32
Allegheny-Longdoz	36	Cusenier	34
American Aviation Corp.	24		
Anadolu Cam Sanayii	41	Daimler-Benz	19
Atlas-Service	36	Dargaud	29
		Deco & Art	40
Badger International	30	Delmas-Vieljeux	41
Bafag	31	Demag	27
Banca Commerciale Italiana	31	Deminex	37
Banca Nazionale del Lavoro	31	Derustit Bradford Park	21
Banco de Santander	31	Desarrollo Economico (Soc. de)	31
Bandesco	31	Deutsch-Asiatische Bank	32
Bankhaus Friedrich Simon	31	Deutsche Bank	31-32
Banque Internationale à Luxembourg	33	Deutsche Industrieanlagen Diag	23
Bauknecht	25		
Bayerische Kapitalanlage	31	Eastern Airlines	41
Bayerische Staatsbank	31	Eaton Livia Est	27
Bayerische Vereinsbank	30-31	Eden	33
Berliner Bank	31	Electronic & Musical Industries	29
Berliner Handelsges. - Frankfurter- Bank	30	Emitronics	29
Bläse (Günter)	38	Ernst & C° (Von)	32
Blohm & Voss	36	Esso	38
Boothe Computer	30	Etrimo	20
B. P.	38	Eurocrédit	33
Buhrmann Tettenrode	27		
Buitoni	34	Facom	27
		Ferraz & Cie (Lucien)	25
Carbon Ferraz	25	Ferroli	37
Castaigne	22	Fiat	19
117 Group Fund	32	Fides-Union Fiduciaire	34
Centerra	39	F. I. P. -Financière d'Investisse- ments Privés	33
Centrale d'Etudes Industrielles	30	Fischer (Georg)	21
Centrotexil	39	Foncim	33
Cernol Chemicals International	32		
C. E. T. E. C. -Dressler	35	Galleries Lafayette	23

Gallimard	P. 29	Maquinaria Artes Graficas	
Gelson Industries (U.K.)	22	Hartmann	P. 27
General Foods	35	Maxon	36
Geppert	40	Mécanique de Tournai	26
Gerhard Gerätebau (M.)	24	Merlin-Gérin	25
German Motor Manufacturing	19	Messerschmitt-Bölkow-Blohm	24
Gilde Werbeagentur (Die)	38	M. F. D. (Exports)	23
Glane (Wilh. ter)	40	Miltonia	31
Glaverbel	41	Mineralöl Handelsges. Biermann & C°	38
Grands Moulins de Paris	35	Montanwerke Walter	26
Great Lakes	20		
		Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux	41
High Voltage Power	25	Nestlé	34
Hill Samuel & C°	32	Neuvians, Reuschel & C°	33
Hoechst	40	Nikka Whisky Distilling C° (The)	34
Hoppenbrouwers	21	Nikken Chemicals C°	22
Hotshop Studio	38	N.K.F. Groep	25
H. T. I. France	42		
Huis & Tuinmeubel Industrie	42	Pan Holding	32
		Pascual Holland	34
I. C. C. Handel	21	Peignen (Ets. Henri)	28
I. D. E. F. I.	39	Peugeot	19
Industrie-Ofenbau Fulmina	36	Philips	24-25
Industrielle des Télécommuni- cations (Cie)	28	Pintsch Bamag	37
Intercom	39	Pittsburgh Corning France	41
Interlimo	33	Plastic Technical Sales & Services	27
Intertrust	33	Poclain	26
Investment Corp.	32	Pritchard & C° (J.G.)	30
		Produits Chimiques Péchiney- Saint-Gobain	22
J. F. N. Europe	23	Pullmann Inc.	35
Jumo-France	40		
		Renault	19-28
Kabelmetall	36	Rinn & Cloos	39
Kabjoll (Herbert)	40	Rodier	39
Kemley Coopman	20	Rohleder Kessel- & Apparatebau	37
Klöckner & C°	38	Rotterdam-Antwerpen Pijpleiding	38
Koch & Stotz	40	Roux Combaluzier-Schindler	28
		Rückwarth	38
Linde	26	Ryan Instruments	25
Liquimetrix	36	Rybar (Valerian S.)	20
Lone Star Lafarge	20		
Lonsdale-Hands	38	Sarotti	34
Lux Catalysts	35	Schering	22
		Schindler	28
Maggi	34	Schröder, Münchmeyer, Hengst & C°	31
Manpower	42		

Sebag & C° (Joseph)	P. 32	Trinkaus (C.G.)	P. 33
Security Nominees	32	Tulipan Fördertechnik (Herbert)	27
Serex	23	Tüstas Sinai Tesisler	23
S. F. I.	41		
Siemens	24-36	Uhde (Friedrich)	23
Smith Corp. (A.O.)	37	U.S.A.P.	26
Sodis	29		
Spencer Stuart & Associates	23	Vauco Textil	40
Spiertz	28	Veba	40
Spiros	27	Vereinsbank in Hamburg	31
Sportavia Pützer	24	V. F. W.	24
Stinnes (Hugo)	40	Volkswagenwerk	19
Storebest	37		
Strunck & C° Maschinenfabrik (H.)	27	Waste Disposal Systems	40
Stübbe	27	Wella	22
Systems Engineering Laboratories	29	Wenzel Elektronik (U.K.)	29
		Western Issuing House	31
Tacke-Olalde	24	Wheelabrator Allevard Metal	
Terra Handel	39	Cleaning	21
Thyssen-Hütte (August)	24-36	Winston Muss Properties	20
Town & City Properties	20	Woluwe Properties	20

---

